

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

J U I N 1738.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprinteur
de Sa Majesté Imperiale & Catholique,
& Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 38. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique a present 38. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Jun 1738.

ARTICLE I.

*Contenant la fin de la Relation apologique &
historique de la Societé des Francs-Maçons.*

... Les Francs-Maçons admettent indistinctement dans leur Societé des Sujets de toutes les Nations & de toutes les Religions. Ne voulant exclure personne de la béatitude naturelle, civile & morale; ils établissent un commerce d'esprit avec toutes sortes de gens, ainsi que toutes sortes de gens font ensemble un commerce de fortune. La diversité des Religions n'y met aucun obstacle. Ils trouvent que quand on n'est point obligé d'en rendre compte, il est mieux de la croire en silence & bien vivre, que de mal vivre & en bien parler. C'est ainsi qu'on surprend les esprits louches. On les ébloût aisément. Les hypocrites se croient autorisés à nuire aux hommes, pourvû qu'ils parlent bien de Dieu. Je m'assure que tout le monde adoptera ce sentiment non moins chrétien que judicieux.

Les Artisans qui s'y trouvent, proposent des sujets qui tendent à la perfection de leur art. On les débat très-curieusement. Les Chimistes & Alchimistes y proposent aussi les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs opérations, qu'on y traite très-savamment. J'en ai vû qui doivent le bien qui leur reste, aux sages conseils de ce savant Corps, qui les a détournés des voyes ruineuses qu'ils suivoient pour acquérir la pierre des Adeptes. Ils n'ont pas moins contribué à l'amandement de plusieurs libertins. Leur charité ne se borne pas là. Si quelque Confrere est arrêté pour dettes, on les paye sur le témoignage qu'on rend de sa probité. Leur charité est toujours assaisonnée de prudence. Ils l'exercent en faveur de la vertu & la pitié qu'excitent les vicieux & les débauchés aux ames foibles, ne les touchent point.

Un Confrere malade qui est hors d'état de fournir aux soulagemens dont il a besoin, reçoit de la Loge dont il est Membre, deux guinées par semaine, pourvû que la maladie ne soit pas de celles que cause la débauche. Le Medecin, le Chirurgien & l'Apotecaire de la Loge lui fournissent gratuitement leurs soins, leurs mains & leurs médicamens. Chaque Loge pensionne ces trois Ministres de la santé. Au reste la Société générale a un grand Maître qui est élu tous les ans par les Députés de toutes les Loges, dont le nombre dans la seule Ville de Londres excède celui de 200. Les Sociétés particulieres ont un Président, qu'on nomme Maître de la Loge. On ne porte jamais d'armes dans les assemblées. La douceur & la paix y regnent avec un souverain empire. Les dissensions & la discorde y sont aux fers.

Les deniers de la Confrérie sont dans une caisse à quatre différentes clefs. Le Président en a une, & chacune

chacune des trois autres est confiée à un Confrere. On paye trois guinées en entrant, & une couronne, c'est-à-dire, un écu par mois.

On voit par-là que tout s'y fait avec ordre & sans confusion, & qu'une pareille Société est plus propre à procurer & maintenir le bien de l'Etat, qu'à le détruire. C'est l'Ecole des sciences, des arts & des bonnes mœurs. C'est une Académie savante composée de Membres qui ont différens talens, qui étant réunis forment sans réplique le plus savant Corps de l'Univers. Aussi quelque problème, & quelque difficulté qu'on lui propose, il est en état de décider: & cette décision est regardée comme un oracle.

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que leur port & leur contenance soient rudes ni austères? Rien moins que cela. Tout y est gai, riant, agréable; mais modeste & assaisonné de tant de politesse, qu'on en sort l'esprit plus rempli que le ventre. Les Graces y sont chéries, les Muses revérées, les Auteurs honorés, la Divinité respectée, la Religion adoptée, les Loix approuvées, & le Roi aimé & jamais craint. On s'y recrée quelquefois avec Anacreon, Catulle, Terence Juvenal, Perse, Ovide, Virgile & plusieurs autres Poètes & Auteurs comiques & ciniques. En un mot la réputation des vivans ni des morts n'y est jamais déchirée.

Quant aux cérémonies qui s'observent à la réception des Aspirans, elles sont encore plus simples que les complimens qu'on fait à un étranger, qu'un ami introduit dans une compagnie ordinaire. Celui qui veut être reçu dans cette Société est annoncé à l'assemblée par un Confrere, huit jours avant qu'on le reçoive. Ce Confrere ayant étalé sans art les bonnes qualités de son Eève, reçoit lui même des complimens du Maître, sur le zèle qu'il a de

procurer de bons sujets à la Société. Il lui assigne le jour auquel il doit le présenter.

Le jour nommé étant venu, & l'enquête faite parmi les Confreres de la probité de l'Aspirant, on l'introduit. Sur le champ le Maître de la Loge le prie de mettre la main sur le cœur, & de l'y tenir pendant toute la cérémonie; afin que l'assemblée ait un signe sensible qui marque, que tout ce qu'il a à dire, partira du fond du cœur, tandis que sa bouche s'exprimera avec la sincérité d'un honnête homme. Tous les Freres & le Maître même se tiennent debout. Le Maître commençant alors la cérémonie, adressant la parole aux Confreres, dit d'une voix intelligible.

Le Maître. Qu'on ferme l'entrée au profane vulgaire?

Les Associés répondent. Les portes sont fermées, & tout est en secreté.

Le Maître. Suivons l'incomparable Caton qui nous exhorte d'être sains, joyeux & contents.

Les Associés. Loïsons & imitons Caton, honorons Platon, Socrate, & Xénophon.

Le Maître. Soyons égaux, & traitons-nous de Freres?

Les Associés. Soyons compagnons & amis.

Le Maître. Que les Muses & les Graces nous soient favorables!

Les Associés. Qu'elles accompagnent nos discours & nos actions.

Le Maître adressant la parole à l'Aspirant.

Apprenez que la démarche que vous faites, conduit à la vérité & à la liberté? vous déclarez-vous donc ennemi du mensonge & de la tyrannie?

L'Aspirant ayant toujours la main sur la poitrine répond.

Oùi je leur déclare la guerre, & je n'aspire à

me ranger sous votre étendart, que pour y trouver des lumieres qui m'éclairer dans les ténèbres du monde, & des forces contre les erreurs, qui sont nos plus cruels ennemis

Le Maître applaudit. Fiat. Fiat. C'est-à-dire, qu'il soit ainsi.

Les Freres prennent alors leurs places & le Sécrétaire après avoir présenté le Bonnet, le Tablier, & les Gans blancs à l'Aspirant, le conduit au Fauteuil du Maître, où il se tient debout pour recevoir de sa main la Truelle qu'il baise. Le Maître en la lui mettant en main, dit.

Recevez cet instrument, mon cher Compagnon. Il vous est donné par la Société pour vous faire sentir, que vous devez travailler sans cesse à bâtir le Temple de votre félicité, sur les ruines des faux plaisirs des sens & des usages chimériques des Mortels, qui foulant aux pieds la nature, la raison, la Religion, & tout ce qu'il y a de plus sacré, ne travaillent qu'à élever des temples à la Fortune. Les fondemens sur lesquels ils le posent, sont si peu solides, que le plus petit Vent l'ébranle, & qu'il est renversé par les Orages, & les Tempêtes qu'excitent la haine, l'envie, & d'autres passions fougueuses. Pour vous, cher Compagnon, fondez celui que vous allez commencer sur la solide vertu. C'est un Rocher inébranlable, sur lequel vous devez élever votre Edifice jusqu'au Ciel, sans craindre d'irriter la Sagesse infinie, dont il est l'éternelle demeure. Etant arrivé à cette hauteur ne craignez pas d'en être précipité; elle vous tendra les bras, pour vous placer dans son sein, quand votre Edifice sera parfait.

Il finit ainsi, embrassant le nouveau Confrere, il lui nomme le grand Maître de la Société, que le Confrere repete, ajoutant, Qu'il vive heureusement & long-tems! S'éloignant ensuite du Maître

de la Loge, il parcourt toutes les places étant conduit par le Secrétaire pour y baiser les Associés sur la poitrine, qui le baissent réciproquement au même endroit, pour marquer que leur union est cordiale. Après cette cérémonie, & le nouveau Confrere ayant pris place après le dernier des Anciens, la conversation s'y commence comme à l'ordinaire.

Au premier moment que la conversation peut être interrompue sans aucun dérangement, le Maître & les Garde-clefs dont j'ai parlé, se levent, & ouvrant la Caisse ou le Cofre fort, ils apportent sur la Table une coupe d'or massif qui peut contenir deux pintes du Pays, & après l'avoir remplie de vin, le Maître boit le premier & la presente au Confrere assis à sa gauche, où est la premiere place, lequel la donne au second, & ainsi de main en main, jusqu'à ce qu'elle parvienne jusqu'au nouveau. Il la reçoit : & se levant tenant la Tivelle de la main droite, il dit : *Je regarde cette coupe comme la figure de mon cœur, & le vin qu'elle contient, comme le symbole de mon sang, dont je scelle le repos que j'ai fait, & que je renouvelle, de travailler ardemment & constamment à la félicité, pour laquelle je suis né, avec resolution de résister courageusement aux efforts que les créatures pourront faire pour me détourner de mon travail.* Les Associés disent alors tous d'une voix. *Que la Sageffe acheve ce qu'elle a glorieusement commencé dans notre nouveau Confrere.* A quoi le Maître & le nouveau repliquent par ces mots : *Fiat, fiat.* Le Maître ayant repris la coupe de la main du nouvel Associé, est joint par les trois Gard-clefs, qui après l'avoir essuïée, la rapportent ensemble dans le cofre.

Cette cérémonie touchante finit ainsi, & la conversation commencée continuë. Le nouveau Confrere y entre comme les autres, auxquels il est égal
des

dés ce moment. Il propose, il replique, il refuse comme il juge à propos, quand il a lieu de parler. On n'y lit point de statuts, car ils n'en ont d'autres que ceux qui sont gravés dans le cœur, dans l'esprit & sur la langue d'un honnête homme. Voilà ce grand secret développé. Mais ne contenant rien de merveilleux ni d'étonnant, sera-t'il du gour de ceux qui veulent en trouver par tout? C'est un sel, dont il faut assaisonner tous les discours, & tous les écrits si l'on veut plaire. Il suffit même de leur dire que dans la Société des Francs-Maçons, il n'y a ni secret, ni mystère, ni superstition, pour qu'ils se persuadent qu'elle en est farcie. Ils en veulent absolument dans tout ce qu'ils ne connoissent pas.

Qu'on juge si les Relations qui ont paru, peuvent leur déplaire? Ils y trouvent de quoi contenter leur goût. Elles ne contiennent ni ligne ni mot qui ne tiennent du merveilleux. Un grand Maître paré d'un cordon bleu en triangle; une figure triangulaire tracée sur le plancher; trois Flambeaux placés en triangle; trois coups en demandant; trois coups en rependant; trois tems en allant, trois tems en revenant; les Freres rangés en cercle; le métal banni, la resine qui est le Phosphore des sorciers, mise en usage; des yeux bandés, un profond silence, un soulier en pantoufle, un genouil découvert, tout cela ne contient-il pas des merveilles dignes de la réflexion des esprits pénétrans.

Mais des idées d'un esprit cultivé, d'un cœur pur, de mœurs réglées, de conversations savantes; des avis sur le mépris des plaisirs des sens; frugalité, temperance, la douceur & la docilité, rien de tout cela ne les touche. Cela est très-bon à dire aux idiots, & ces vertus ne conviennent, dit-on, qu'à des Religieux. Tout cela n'amuse point. On ne peut que bailler & s'ennuyer en le lisant

ou en l'écoutant. *O tempora! O mores!*

Je ne puis pourtant qu'admirer l'exa&ititude, avec laquelle est faite la Relation, qui occupe ou embarrasse certains gens. Ceux qui l'ont fournie aux Imprimeurs sont d'une précision qui se laisse désirer dans une infinité d'ouvrages, que le défaut de clarté rend louches. Que l'Histoire seroit épurée, si les Mémoires communiqués avoient été si exacts? Je me promets que le Lecteur me saura bon gré de lui faire remarquer quelques circonstances, qui ne sont pas indignes des Savans.

Il faut, disent ces Auteurs, que le *Recipiendaire ait le soulier gauche en pantoufle*. Je défie les esprits les plus pénétrants de discerner un soulier gauche d'avec un droit. C'est un paradoxe réservé à l'activité d'un vaste génie des Francs-Maçons, qui ne pourroient même le comprendre, si Minerve ne leur en donnoit l'intelligence. *Il doit tenir un pied levé en l'air*. Cela est très-précis; mais outre la précision le Lecteur n'avouera-t-il pas, qu'il se trouve instruit d'une chose, que les siècles passés ont ignoré? Nous sçavons donc à présent qu'on peut lever le pied en terre, au lieu que nos Peres croyoient qu'on ne pouvoit le lever qu'en l'air. Quand on ne retireroit que ce magnifique éclaircissement de la nouvelle découverte, c'est assez pour que le Genre humain en ait une éternelle obligation à ceux qui nous l'ont communiquée. On trace non un grand espace, mais *une grande espace sur le plancher*. Ceci merite de sérieuses réflexions; car tout le monde sçait qu'on trace, qu'on dessigne, & qu'on peint même des figures dans des espaces; mais qui sçavoit, s'il vous plaît, que dans les appartemens des Francs-Maçons on trace non des figures, mais des espaces? On le comprendra pourtant très-aisément quand on sera instruit que les espaces des Francs-Maçons,

Maçons, sont des espaces imaginaires, qui n'ayant ni longueur, ni largeur, ni profondeur; & qui n'étant composés ni de points, ni de lignes, ni de surfaces, n'embarassent point le plancher.

On y voit deux colonnes des débris du Temple de Salomon. Quoi de plus rare? On ne trouve guères de plus anciens monumens. Le Public auroit été très-redevable aux Relateurs, s'ils l'avoient instruit d'où ces colonnes sont venuës aux Frans-Maçons, & par quel événement ils se trouvent en possession de ces deux Antiques. Je vais tâcher d'y suppléer, sous la garantie de certains Auteurs Juifs & Romains, dont j'ai lû quelques fragmens dans la Bibliothèque de Cosmopoli, qui rapportent que Tite & Vespasien ayant ravi ces deux colonnes à la fureur des Moutons, des Beliers, je ne sçai lequel des deux, & d'autres machines de guerre, dont ils se servirent pour renverser le Temple de Salomon, en firent present à la Société des Frans-Maçons, dont ils étoient eux-mêmes des Membres & les colonnes vivantes. Or les Frans-Maçons de Rome, charmés du haut degré de perfection, où les Frans-Maçons d'Angleterre avoient élevé leur Société, crurent devoir la reconnoître le Chef de leur Ordre, en la faisant dépositaire de ces augustes monumens, comme un symbole du Temple qu'ils avoient élevé à la Sagesse.

Quant aux deux lettres I. & B. qui sont sans doute gravées en caracteres Hébraïques, elles sont relatives aux colonnes. Je ne suis pas surpris qu'elles aient engagé les curieux dans quantité de recherches. Ils s'accordent tous avec l'Auteur de la Relation, quel qu'il puisse être, en disant que l'I signifie *Jakin* & le B. *Boiaes*; mais ils nous apprennent aussi ce que cet Auteur nous laissoit ignorer. Les uns disent que ce *Jakin* est le Fabricateur du *Talmud*, & que *Boiaes* étoit

étoit Secrétaire de Salomon. C'est à lui en effet, contiennent ils, que les beaux esprits sont redevables des admirables *Clavicules* de ce sage Prince. Médée ayant épousé Boïas, en aprit le grand secret de rajeunir les hommes malgré Hébé Déesse de la jeunesse. Il lui fit connoître les plantes salutaires & *jeunifiantes*, avec les préparations nécessaires, pour exercer son art magique. De sorte qu'ils nous apprennent en même-tems qu'elle a été la première qui se soit servie de décoctions, de fomentations, de cataplasmes & de potions capables de rétablir l'Archée. Elle fut enfin le premier Apoticaire du monde. Malheur à nous, de ce que les *Souffleurs* abandonnant le règne végétal, pour se perdre dans les mines, ne peuvent acquérir la pierre benite, l'œuvre des Philosophes, la Médecine universelle des Adeptes ! De combien de générations ne nous verrions-nous pas les tiges, s'ils imitoient cette sçavante femme, qui a si bien réussi ; quoi qu'elle n'eut d'autre laboratoire qu'une simple cuisine ; & qu'une marmite lui tint lieu de toutes sortes de vaisseaux chimiques !

D'autres excellens hommes, entre lesquels je place le grand Geometre Corneille Agrippa, auteur de la Philosophie occulte, & l'insigne Comte de Gabalis dans son système génial, assurent que Jakin & Boïas sont le nom & le surnom d'un seul homme, qui est le chef d'une légion de *Gnomes*, où les Officiers Subalternes sont des salamandres ; les Silphes en sont les trompettes & les hautbois ; & les nimphes les vivandières. J'ai un garant irrécusable de ce que j'avance. C'est un livre précieux, contenant les découvertes d'un curieux Devis, & imprimé par les soins du Grand Muphti dans l'Imprimerie du Serail, le dixième jour du dernier Ramazan. Je ne puis même négliger de dire que le Grand Seigneur pour encourager les Auteurs à faire de nouvelles découvertes,

vient de donner à ce Dervis une pension annuelle de 4000. Sequins, laquelle il a établie sur les droits qui se perçoivent au Pont - Euxin, sur les Carrosses, Charettes, Fourgons, Caïssons, & sur les gens à pied & à cheval qui passent sur cet admirable Pont, qu'on dit être l'ouvrage d'un Frane - Maçon.

Je n'aurois jamais informé le Public de ces savantes découvertes, si les Relations qui courent le monde ne m'avoient donné lieu d'en parler. Je n'ai plus qu'une réflexion à faire.

Que le goût des sublimes auroit été ragouté, si celui qui a fourni les mémoires aux Gazetiers, avoit pensé à triangulariser la sale, les chaises, la table, les Épées & les visages mêmes des Freres, pour ne pas heurter Corneille Agrippa, ni les Clavicules de Salomon, qui donnent pour regle des figures cabalistiques & grimoriques, de ne jamais mêler ensemble deux sortes de figures!

Pourquoi n'avoit pas fait mention du Trefle, du Tricolor & de toutes les herbes de figure triangulaire? Pourquoi avoir négligé la Trigonométrie, le Triumvirat de Rome, le Trépié d'Athènes; & encore plus mal - à propos Cerbere chien à trois têtes gardien des Antres de Pluton? On auroit pû le placer à la porte de la salle pour en défendre l'entrée. Il falloit enfin pour rendre les Triolets parfaits, que le vénérable Grand Maître eut reçu son *Recipiendaire* dans la salle, comme la Sibille de Cumès reçut autrefois le larmoiant Enée, en lui faisant brusquement & en trois tems, trois sauts, trois pets, & trois sifflets.

Les réflexions Ironiques que je viens de faire sur la relation calomnieuse & impertinente qu'on a mise au jour, doivent faire sentir le ridicule de ceux qui l'adoptent, aussi - bien que le petit génie de ceux qui se sont amusés à la composer: & si je rutilpine les impudens Auteurs, dont ils ne connoissent peut être
que

que les noms, je n'ai d'autre dessein que de délaburer les esprits foibles, qui croyant y trouver des ressources dans leur fortune chancelante, ou les moyens d'assouvir des passions étreintes, perdent leur tems, souvent leur esprit, & toujours quelque chose de plus; à les lire. Les gens de bon sens n'ont pas besoin de moi pour en concevoir de l'horreur. Ce n'est pas pour eux que j'écris. Ils connoissent les affreux précipices, où les conduisent de si mauvais guides. Ni les Astres, ni les prétendûes créatures élémentaires, ni les légions aériennes & souterraines, n'ont aucun domaine sur les trésors, moins encore sur les cœurs. C'est donc en vain que les sots y mettent leur confiance. Ils auroient besoin de quelques leçons d'un Franc-Maçon, pourvû qu'ils l'écoutassent avec docilité.

Voilà, avec ce que nous avons inseré dans nos deux précédens Journaux, tout le contenu de la Brochure que nous avons à rapporter sur le compte des Francs-Maçons. Passons maintenant à la pièce annoncée, page 431. du mois dernier; c'est, comme on l'a dit, l'extrait d'une Lettre écrite au sujet de l'Écrit qui a pour titre *Essai sur l'homme* par Mr. Pope, & qui est mis à l'article LXXII. des Mémoires de Trévoux de Juillet 1737. On l'a aussi inseré dans nos Mémoires, d'où nous prenons occasion de faire usage de la pièce que voici en forme de Lettre écrite à un Evêque, par Mr. l'Abbé *** Docteur de Sorbonne.

MONSEIGNEUR,

J'Aurai l'honneur de vous dire en second lieu, que je ne suis point du tout content de l'article LXXII. de vos Mémoires de Trévoux du mois de Juillet dernier, où il est encore parlé de l'*Essai sur l'homme* de Mr. Pope, à l'occasion de la version que

que Mr. l'Abbé du Resnel en a faite en vers François. Je viens de lire cet article. Il est bien vrai, que les Journalistes y font mine de vouloir justifier Mr. Pope des reproches injurieux, dont on l'avoit chargé dans les Mémoires précédens. Ils lui donnent des éloges étudiés, dont il n'est pas du tout curieux. Mais au fond ils veulent seulement se justifier eux-mêmes. *Nous ne voulons, disent-ils, ici que justifier nos procédés à l'égard de Mr. Pope & de son Livre : & ils prétendent les justifier, non par une retractation claire & nette, ce qui leur auroit fait bien plus d'honneur, mais par des éclaircissemens qui ne signifient rien, ou plutôt qui rendent la chose encore pire qu'elle n'a été.*

1°. Ces éclaircissemens consistent à exposer les démarches qu'ils ont faites par rapport à l'Essai sur l'homme : ils en donnerent d'abord un extrait, je n'en ai jamais vû. Ils ajoutent, que l'ouvrage de Mr. Pope leur avoit pour lors paru, ainsi qu'il leur paroît encore, *plein d'expressions vagues, obscures, envelopées, que l'on pourroit confondre avec le langage de l'incrédulité.* Le Livre de Mr. Pope demeure donc toujours censurable à leurs yeux. Mais sont-ce les expressions Angloises, ou bien celles du Traducteur François, qui sont *vagues, obscures & envelopées* ? Sont-ce celles-là ou celles-ci, *que l'on pourroit confondre avec le langage de l'incrédulité* ? je leur abandonne celles du Traducteur : étant François, ils peuvent en mieux juger que moi. Mais pour celles de Mr. Pope, je ne sçais s'ils en comprennent bien le sens & la juste étendue. En un mot, s'ils n'entendent pas bien l'Anglois, comment peuvent-ils affirmer avec un air imposant, que les expressions d'un Auteur Anglois sont *vagues, obscures & envelopées*, & qu'elles sont telles, *que l'on pourroit les confondre avec le langage de l'incrédulité* ? Pour moi, qui dois

sçavoir

Ibid. p.
1282,

P. 1282

ſçavoit l'Anglois , puis que c'est ma premiere Langue , je puis vous assurer que les expressions de Mr. Pope sont claires , exactes & précises , & qu'il n'y a que l'ignorance qui puisse les confondre avec le langage impie de l'incrédulité.

2°. Ils renouvellent avec beaucoup d'emphase , de verbiage & de mauvaise foi , le reproche qu'ils avoient auparavant fait à Mr. Pope , le même précisément que vous avez qualifié (si vous vous en souvenez) *des plus ridicules* ; & il l'est en effet , quoi qu'il soit l'unique cause de toutes les clamours indifférentes des Journalistes contre Mr. Pope & son Livre. Ce reproche n'a pour objet qu'une simple omission. Mr. Pope donne des préceptes moraux , & il n'a pas prétendu les détailler tous , il n'en donne que quelques uns les plus généraux ; ceux auxquels on fait communément le moins d'attention , & qui influent dans toute l'économie de la vie : il expose donc ces préceptes , & il n'établit pas la nécessité de la foi Chrétienne ! Voilà son crime. Mais tous les jours n'expose-t-on pas certaines vérités , auxquelles on se borne , en faisant abstraction de plusieurs autres , qui leur sont ou annexées ou limitrophes ? ainsi en agissent très-souvent les Journalistes eux-mêmes. Personne ne s'en trouve offensé. Mr. Pope , outre les raisons communes qui justifient sur ce point l'usage de tous les Ecrivains , en a pu avoir de particulières , tirées de circonstances dans lesquelles il se trouve. Les Journalistes n'ont pas porté la vûe jusques-là. L'enceinte de leur college a été l'horizon de leurs conceptions. Du reste , Mr. Pope suppose par tout la vérité de la Religion Chrétienne. Les Journalistes auroient dû l'apercevoir par les endroits qu'il indique çà & là de la Ste. Ecriture , tantôt pour prouver & tantôt pour illustrer ce qu'il avance : & encore par un endroit de la troisième Epître , où il exhorte

Ibid. &
p. 1231.

exhorte le Prêtre qui prêche & le Fidèle qui prie, à avoir toujours présentes à l'esprit les grandes vérités qu'il propose. Est-ce là le langage de l'incrédulité ? eh, n'est-ce pas plutôt celui de la foi Chrétienne & Catholique ?

3°. *Pouvions-nous*, disent encore les Journalistes, être insensibles à l'abus que l'on faisoit des pensées & du langage de Mr. Pope. Qui dit abus, fait par-là entendre que la chose dont on abuse, est bonne en soi. Les pensées & le langage de Mr. Pope sont par conséquent à l'abri de toute censure : & les Journalistes auroient dû se borner à écarter les abus, en montrant qu'ils n'étoient point compris ni enseignés dans le Livre de Mr. Pope, & qu'ils ne suivoient pas des maximes invariables qu'il y établit. Rien n'eut été plus aisé. Par ce moyen ils auroient instruit & édifié le Public, & ils n'auroient pas violé les saintes regles de la charité & de l'équité. Ils en ont usé tout autrement, & la maniere dont ils s'y sont pris a excité contr'eux l'indignation des personnes instruites & sentées. Cela les a mis dans la triste nécessité de faire une espece d'apologie pour justifier leurs démarches, & encore ne sert-elle qu'à aggraver la faute qu'ils ont commise. Mais est ce après tout une chose réelle, que cet abus que l'on faisoit sous leurs yeux des pensées & du langage de Mr. Pope ? & en suposant que cela soit ainsi, les Journalistes n'y ont-ils pas les premiers donné lieu ? Ne sont-ce pas eux qui ont jeté les premiers cris, après des phantômes qui n'existerent jamais, que dans leur imagination ?

4°. *A tout cela*, ajoutent-ils, nous aportâmes dans l'expression les ménagemens les plus délicats, pleins d'admiration pour Mr. Pope. Ménagemens ! ne diroit-on pas qu'ils lui font grace ? Pleins d'ad-

P. 1283.

P. 1281.

miration, pour un Ecrivain, qui induit à l'incrédulité, qui a scandalisé les Fidèles, & qui en auroit sans doute perverti un grand nombre, si les Journalistes poussés par le zèle qui les anime, n'y avoient pas apporté de prompts remèdes !

P. 1283.

Or ils ont ainsi menagé les expressions à l'égard de Mr. Pope, parce qu'ils ont pour règle de distinguer prudemment les personnes & les ouvrages, de s'exprimer avec autant de politesse & d'égards pour celles-là, que de justesse & de force sur ceux-ci. C'est à quoi, disent-ils, nous ne manquerons jamais. Il seroit à souhaiter que cela fût vrai. La justesse & la force sont inséparables de la vérité. Ces Auteurs sont-ils donc infailibles ? Pour leur politesse, elle consiste quelquefois à lancer des traits piquants avec art & finesse. C'est du moins celle qui a été observée à l'égard de Mr. Pope dans les Journaux, où il est parlé de son *Essai sur l'homme*. J'aime bien mieux la rudesse naïve d'un misanthrope, qu'une politesse de cette nature. Mais la justesse & la force se trouvent-elles dans les raisonnemens & les réflexions que les Journalistes ont présentés au Public sur le Livre de Mr. Pope : raisonnemens & réflexions qui n'ont d'autre fondement que de pures chimères, des soupçons, & des conjectures téméraires ?

P. 1281.

& suiv.

5°. Ils en viennent après cela à la critique de l'*Essai sur l'homme* qu'ils avoient inserée en forme de deux Lettres, dans leurs Journaux des mois de Mars & d'Avril passés. Ils nous apprennent que l'Auteur de cette critique n'est point du nombre des Journalistes. Je le crois, puisqu'ils le disent. Mais ils ne nieront sans doute pas qu'il soit du nombre de leurs Confrères. Au reste l'éclaircissement qu'ils nous donnent ici, ne les justifie point du reproche qu'on leur fait d'avoir approuvé & publié un Libelle.

C'est

C'est le nom que bien des personnes instruites & assez désintéressées ont donné à cette critique. Encore même aujourd'hui ils s'efforcent, pour ainsi parler, de la défendre, & de justifier celui qui l'a composée. Il a été, disent-ils, plus allarmé, qu'eux, de la lecture de Monsieur Pope, & plus à portée par sa situation d'en connoître le danger. Le Livre de Monsieur Pope, dangereux ! *Quis tam ferreus, ne teneat se ?* L'exposition des sentimens & des maximes, propres à former les grandes âmes, & à rectifier le cœur & l'esprit à l'égard de Dieu, à l'égard de soi même, & à l'égard du prochain, est désormais dangereuse ! comme si ces sentimens & ces maximes n'étoient pas également fondés sur le droit divin & sur le droit naturel, & que la raison & la Religion ne concourussent pas à nous les inspirer ! Je puis au reste vous protester avec vérité, que je suis bien plus à portée par ma situation de connoître les especes de maux & de scandales, qu'à causés cette critique. J'ai déjà eu l'honneur de vous l'expliquer de bouche, je ne me lasse pas de le repeter, parce que la vive douleur que j'en ressens, est au dessus de toutes les expressions.

6°. Nous en avons assez dit, continuent-ils, pour les esprits pliés à raisonner (ajoutez, à tort & à travers, & le vrai s'y trouvera) aparenment qu'il a pensé qu'il falloit quelque chose de plus pour les foibles, & pour répondre aux inductions fâcheuses des Libertins : c'est ce qui l'a engagé à entrer dans de plus grands détails, & à donner les deux Lettres que nous avons inserées dans nos derniers Mémoires. Sur cela trois réflexions. 1°. Ils insinuent ici assez clairement que l'Auteur des deux Lettres n'a fait qu'expliquer, développer, détailler en faveur des foibles, ce qu'ils avoient eux-mêmes écrit & publié auparavant : la critique n'a été qu'une extension de la leur.

qui a paru nécessaire à bien des gens ; c'est-à-dire, aux Journalistes eux-mêmes, qui sans cela ne l'auroient pas sans doute rendu public. Il n'y a donc plus moyen de douter qu'ils n'ayent approuvé & qu'ils n'approuvent encore cette critique. 2°. Je ne comprends pas comment l'Auteur de la *critique* instruit les foibles. Il leur met devant les yeux ces prétendues *inductions fâcheuses des Libertins*, mais il n'y répond pas, il ne les refute pas. Il les leur met dans l'esprit, & d'eux mêmes ils n'y auroient jamais pensé. Cette façon d'instruire & d'édifier est singulière : Disons plutôt qu'elle est pernicieuse. Mais on veut toujours se couvrir du voile de la Religion. 3°. Ces *inductions* sont-elles bonnes, sont-elles mauvaises, sont-elles bien tirées, ou sont-elles mal tirées des principes & des maximes de Mr. Pope ? C'est sur quoi les Journalistes n'ont pas jugé à propos de s'expliquer. Mais quelque parti qu'ils prennent là-dessus, ils se trouveront également embarrassés. S'ils les croient bonnes & bien déduites, ainsi que le Critique leur confère le prétend, & s'efforce de le prouver par les raisonnemens ; quel sujet de triomphe pour les *Libertins*, puisqu'alors ils se verront appuyés de principes & de maximes, qui étant essentiellement fondés sur la droite raison, sont par conséquent des vérités éternelles & imprescriptibles ? Mais si au contraire, ils pensent, que ces *inductions* n'ont aucune liaison réelle avec les grands principes que Mr. Pope établit, comment ont-ils osé, eux & leurs confreres, les lui imputer, en faisant croire au Lecteur qu'elles sont comprises ou insinuées dans son *Essai sur l'homme*.

NB. Cette Lettre, dont la longueur nous oblige d'en remettre la plus grande partie au mois prochain, n'est que la suite d'une pièce plus étendue qui traite

des Princes &c. Juin 1738. 511

en même-tems de quelqu'autre sujet; mais on a cru ne devoir en rapporter ici que ce qui regarde Mr. Pope, sans néanmoins y rien adopter, ou recuser des réflexions peut-être trop vives, & des sentimens de l'Auteur; puisque nous avons pour regle de donner impartialement au Public ce qui nous paroît digne de sa curiosité. On en agira dans un même esprit envers tout écrit senté, tendant à refuter celui-ci, s'il nous en parvient, pour être présenté à nos Lecteurs.

L'étincelle de feu est le mot de la dernière Enigme. En voici une autre.

E N I G M E.

Devinez qui je suis, mon corps n'est plus du monde :

*Q'habite la moitié d'une machine ronde :
Vivante, je n'avois qu'un sentiment brutal :
Mais depuis que l'effort d'une main assassine
M'a fait donner le coup fatal,
L'on me voit renfermer la plus haute doctrine.*

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en LORRAINE, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

France. Mr. le Cardinal de Fleury, rétabli, comme on l'a dit, de sa maladie, recommença le 7. Avril d'aller travailler chez le Roi. S. Em. se fit porter ce jour-là dans sa chaise jusques dans la chambre de Sa Majesté qui l'avoit ainsi ordonné. Si les affaires n'ont pas eu leur cours ordinaire pendant celui de l'indisposition du Cardinal, à cause que les Ministres n'ont pas voulu les prendre sur eux, elles n'ont cependant rien souffert, quant à la bonne intelligence qui regne entre cette Cour & toutes les autres de l'Europe. Celle de Vienne

au contraire paroît y avoir gagné, s'il est permis d'ainfi parler; car il est certain que le Roi à l'occasion de cette espece d'interruption dans les affaires, a donné à l'Empereur des sûretés, que quoi qu'il arrive, rien ne le détournera des principes que le Cardinal de Fleury a établis pour base de l'union des deux augustes Maisons.

II. Il n'y a encore rien de décidé touchant l'accession de la Cour de Madrid au Traité fait entre le Roi & l'Empereur; mais on prétend que le Comte de la Marck, nommé à l'Ambassade d'Espagne, & qui doit être actuellement parti pour s'y rendre, est chargé d'instructions particulieres relatives à cette accession, la Cour voulant que les choses à cet égard parviennent à leur fin, pour voir la pacification générale sur un pied solide. La cause de l'Espagne avec l'Angleterre quant aux plaintes de cette dernière Couronne touchant ce qu'on nomme les *déprédations*, paroissant donner aussi quelque attention à la Cour, Milord Waldegrave, Ambassadeur de Sa Maj. Britannique, se donne bien des mouvemens pour engager le Roi à ne point soutenir l'Espagne dans sa cause; Mr. Horace Walpole viendra même le seconder, à ce qu'on prétend, en travaillant de concert avec lui dans la même affaire.

III. Depuis la nomination à quelques Emplois dont on a fait mention le mois passé, le Roi a disposé des Bénéfices vacans, & des Régimens que la promotion d'Officiers Généraux faite le 24. du mois de Fevrier, avoit fait vaquer. Voici les Sujets qui ont été pourvûs des uns & des autres.

Bénéfices. L'Abbé de Castellane a obtenu l'Abbaye de *St. Leon de Toul*; celle de *St. Gillem du Désert* est conférée à l'Abbé de Lastic, Vicaire Général de l'Evêque de Tarbes; celle de *Nôtre-Dame des Vertus*, à l'Abbé de Beaumont, Comte de Lion, & Vicaire Général

des Princes, &c. Juin 1738. 513.

Général de l'Evêque de Blois; celle de *St. Pierre aux Monts*, à l'Abbé de Raigecourt, Chanoine de l'Eglise de Liege; celle de *Beaulieu*, à l'Abbé de Ghistelle, Aumônier du Roi; celle de *Aniane*, à l'Abbé de Chevrois, Aumônier de la Reine & Doyen des Comtes de Lion; celle de *St. Eloy Fontaine*, à l'Abbé Krasinski, Aumônier de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar; celle de *Pleinpied*, à l'Abbé de Combreux, Chanoine de l'Eglise de Bourges; celle de *St. Pierre de Vienne*, à l'Abbé de la Chaix Montauban; celle de *Pessan*, à l'Abbé de Charleval; celle de *St. Amand de Boisse*, à l'Abbé de Saluces; l'Abbaye Régulière de *l'Etoile*, à Don Quelquet, Prieur de l'Abbaye de Royaumont; celle du *Bouchet ou Vauluisant*, à l'Abbé de Chastaigner de Rouvre; celle de *St. Gilbert*, à l'Abbé de Marfan; celle de *Simorre*, à l'Abbé de Voccançe, Vicaire Général de l'Evêque de Senez; celle de *Benevent*, à l'Abbé Lacoré; celle de *Arthoux*, à l'Abbé de Romarct; & celle de *Blanchelande*, à l'Abbé d'Iteville: le Prieuré de *Bouchoux*, à l'Abbé de Vorcel; celui de *Bustiere-Badil*, à l'Abbé de Danteroches; & celui de *Nôtre-Dame de Puichevrier*, à l'Abbé Junot; l'Abbaye de *Moncé* à la Dame de Villette; & le Prieuré de *St. Antoine de Domfront*, à la Dame de la Paillere. Mr. de Charrenty, Evêque de St. Papoul, fut aussi nommé sur la fin d'Avril à l'Evêché de *Montpellier*, vacant par la mort de Messire Charles-Joachim Colbert de Croissy.

Les Régimens dont le Roi a disposé sont les suivans : Celui de *Richelieu* est conféré au Prince de Rohan, Colonel du Régiment de Vermandois; celui de *Touraine* au Prince de Tingri, Colonel du Régiment de Soissonnois; celui de *Bretagne* au Marquis de Crillon; celui de *Perche* au Marquis de Livry;

*Régimens
auxquels le
Roi a nommé.*

Livry ; celui de *Vermandois* au Marquis de Clermont-Galerande, Capitaine dans le Régiment d'Auvergne ; celui de *Languedoc* à Mr. Douglas ; celui de *Provence* au Vicomte d'Aubeterre ; celui de *Guyenne* au Chevalier de Dieux ; celui de *Hainaut* au Marquis de Custine ; celui de *Soissonnois* au Comte de Donges ; celui de *l'Isle de France* au Marquis de Crussol ; celui de *Vexin* au Marquis de Puysegur ; celui de *Vivarois* au Marquis de Rougé ; celui de *Ponthieu* au Marquis de Joyeuse ; celui de *Senterre* au Marquis d'Écars ; celui de *Landes* au Marquis des Salles ; celui de *Royal-Roussillon* au Prince de Croÿ ; celui de *Dauphin*, Cavalerie, au Marquis de Vauluire ; celui de *Dauphin-Etranger*, Cavalerie, au Marquis de Polignac ; celui de *Bretagne*, Cavalerie, au Marquis de Gassion ; celui de *Berri*, Cavalerie, au Prince d'Havré ; celui de *Saint-Simon*, Cavalerie, au Marquis de Sébran ; celui de *la Tour*, Cavalerie, au Marquis de Chabrilan, celui de *Monchy*, Cavalerie, au Marquis d'Asfeld ; celui de *Chastelleraud*, Cavalerie, au Marquis d'Andelot ; ce Régiment étoit devenu vacant par la nomination du Duc de Chastelleraud au Régiment de *Royal-Pologne* qu'avoit le feu Chevalier de Wiltz : C'est Sa Maj. Polonoise, Duc de Lorraine & de Bar, qui a conféré ce dernier Régiment. Celui de *Condé*, Dragons, a été donné au Marquis d'Argens ; & celui de *Languedoc*, Dragons, au Marquis de Rannes. Le Régiment de *Brendle*, Suisse, est aussi donné, Sa Majesté en ayant pourvû Mr. de Scedoiff, Major du Régiment des Gardes Suisses ; & celui qu'avoit le Comte de Lordat, appartient à présent au Chevalier de Rosen, qui l'a acheté avec l'agrément du Roi, pour la somme de 63000. livres. Ce Régiment porte le nom de *Rosen-François*, pour le distinguer de celui de *Rosen-Allemand*, dont le Comte son frere est Mestre de Camp. Le

Le Roi a pareillement ditposé des Charges qui vaquoient dans la Gendarmerie par la même promotion d'Officiers Généraux du 24. Fevrier, & de quelques-unes des Compagnies vacantes par la nomination des Colonels. Sa Majesté a de plus conféré le Gouvernement de *Neuf-Brizac* au Comte de Polastron, l'un des Sous-Gouverneurs de Mgr. le Dauphin; celui de *Scelestadt* à Mr. d'Arbouville, Maréchal de Camp, & Elle a accordé au Duc d'Harcourt une pension de 12000. livres, jusqu'à la mort de Madame la Maréchale sa Mere; une autre de pareille somme au Prince Charles son Grand Ecuyer, jusqu'à la mort du Duc d'Elbeuf; une de 6000. livres au Prince de Chalais, au Duc de Bethune une pareille; & une de 3000. à Mr. de Tallérand, ci-devant Président au Grand Conseil. De ce recit qu'on est en habitude de faire, passons à d'autres particularités.

IV. Mr. l'Abbé Lercari, qu'on croyoit devoit rester à Paris en qualité de Nonce du Pape, n'en fera les fonctions que jusqu'à l'arrivée d'un autre Sujet que le Pape doit nommer incessamment. Mr. Delci, Nonce de Sa Sainteté, dont l'Abbé Lercari remplira la place par *interim*, est rappelé à Rome, & on le croit actuellement en chemin pour s'y rendre, ayant pris dès le 15. Avril son Audience de congé du Roi, de la Reine, & de toute la Famille Royale.

V. Le Corps de St. Onésyme, premier Disciple de St. Paul, natif d'Ephese, qui avoit été transféré à Rome, fut apporté le 12. Avril à la Chapelle du Château de Versailles, & présenté le lendemain à la Reine de la part du Pape, qui lui en a fait présent. Le même jour le Grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, en étole, & assisté de plusieurs Ecclésiastiques
de

de la Chapelle, fit l'ouverture de cette Relique, & en examina les têtes, dont on dressa un Procès Verbal avec les formalités requises. Il fit ensuite divers encensemens sur la Relique. Le Corps de St. Onesy-me est enfermé dans une espee de petit Tombeau de cuivre bien travaillé, & embelli de plusieurs ornemens de même métal : Une lame de cuivre qui est au milieu porte l'inscription suivante : *Onesy-mi Sancti Christi Martyris Corpus, cum vasculo sanguinis & lapide græco idiomate, ejus nomine insculpto. Romæ postridie Nonas Januarii, ex Cœmeterio Callisti, Viâ Appiâ repertum 1735.* Cette lame levée, on voit à travers d'un cristal, la Tête, plusieurs Os & la phiole qui contient du sang du Martyr. On entrevoit aussi une pierre sur laquelle il y a quelques palmes avec des caracteres Grecs qui signifient *Onesy-me optimam partem elegisti.* L'Archevêque de Paris visita hier la Chapelle du Château pour marquer un lieu convenable pour ce Corps, & il a été arrêté de le déposer dans la Tribune, sous l'Autel de Ste. Therese, où il sera vû à travers d'un grillage.

VI. Le Sr. de la Croix, ci-devant Secrétaire du Roi à Marseille & actuellement Secrétaire principal, a présenté à l'Académie Royale des Sciences, six Bouffoles, par le moyen desquelles il prétend prouver qu'il a trouvé la longitude. Il suppose en premier lieu, que comme les Geographes admettent deux Pôles, un Equateur & des Cercles de Latitude Geographique, il admet de même deux Pôles, un Equateur & des Cercles de Latitude magnétique : Il suppose en deuxième lieu, que les Bouffoles, qu'il appelle d'inclinaison, & dont les aiguilles se meuvent dans le plan vertical, donnent à chacune de ces Latitudes une inclinaison particulière, de laquelle il se sert pour la position du Pôle magnétique Septentrional, tant en longitude qu'en latitude, & ensuite

pour

Pour les inclinaisons qui appartiennent à chaque degré de ces Latitudes. Moyennant quoi, pour trouver cette longitude, il forme un Triangle sphérique, dont les côtés sont la distance du Lieu où l'on est, tant au Pôle du monde qu'au Pôle magnétique, & la distance de ce dernier au Pôle du monde; lesquels étant connus par les moyens qu'il donne, font connoître la longitude où l'on est. Ces Boussoles seront envoyées dans les Ports du Royaume, après que le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, aura reçu les instructions de l'Auteur qu'il attend, pour en faire faire les premières expériences en divers endroits. Si la découverte du Sr. de la Croix a le succès qu'il espère, des sommes immenses vont l'en récompenser: il aura déjà celle de cent mille livres, léguées à ce sujet par feu Mr. Roüillé du Coudray; cent mille livres sterlings promis par les Anglois, & d'autres semblables sommes que les Têtes couronnées & les Républiques ont destinées depuis long-tems à celui qui fera cette grande découverte.

VII. Il a été réglé que Mesdames de France, excepté les trois premières, iront à l'Abbaye Royale de Fontevault, Diocèse d'Angers, pour y demeurer quelque-tems, sous la direction de Madame de Rochechouart qui en est Abbessse & qui vient d'avoir un Brevet de Duchesse, afin qu'elle puisse être assise en présence de Mesdames. Le départ des Princesses doit avoir lieu dans le présent mois de Juin. La Princesse de Rohan est nommée pour les conduire jusqu'à cette Abbaye: Elle sera accompagnée des Dames de la Lande & de Villefort, sous-Gouvernantes, & les Carrosses seront escortés par 24. Gardes du Corps, commandés par un Exempt, un Brigadier, & un Sous-Brigadier. La Princesse de Rohan remettra les Princesses à l'Abbessse de Fontevault,

vrault, qui en a été nommée Gouvernante par des Lettres Patentes, lesquelles lui donnent le pouvoir de choisir & de nommer cinq de ses Religieuses pour en être Sous-Gouvernantes : Ces dernières coucheront dans la Chambre de Mesdames qui conserveront néanmoins leurs femmes de Chambre. Quatre de celles-ci pour chacune ; sçavoir, les deux premières & les deux en second, partiront en même-tems que les Princesses. Ces Femmes seront relevées au bout de l'an par celles qui restent à Versailles, & cet arrangement se continuera tous les ans. Elles auront toutes leurs apointemens ordinaires, à l'exception de 300. livres de logement qu'on leur retranche. Nous passerons sur les autres arrangements pris à l'occasion du séjour futur de Mesdames à *Fontevrault* qui a été préféré à d'autres, en partie à cause de la piété & de la regularité de Madame l'Abbesse du lieu qui est âgée de 60. & quelques années.

VIII. Le Cardinal d'Auvergne reçut le 20. Avril à Versailles la Barette des mains du Roi avec cérémonie. Mr. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs, étoit allé le prendre en son Hôtel dans les Carrosses du Roi & de la Reine, & le conduisit chez le Roi avec l'Abbé Delci qui avoit apporté la Barette. Cet Abbé fut conduit avant la Messe du Roi à l'audience de S. M. à qui il presenta un Bref du Pape. A l'issuë de la Messe, le nouveau Cardinal entra dans la Chapelle en Rocher, Soutane & Camail, précédé du Grand Maître & du Maître des Cérémonies, & accompagné du Duc de Bouillon & de plusieurs autres Princes de sa Maison & de celle de Rohan. S'étant ensuite placé près du Prie-Dieu du Roi du côté de l'Évangile, & mis à genoux, l'Abbé Delci, revêtu de son habit de cérémonie, lui remit le Bref du Pape, & alla prendre

prendre sur une Crédence préparée près de l'Autel, du côté de l'Épître, un Bassin de vermeil doré, dans lequel étoit la Barette qu'il presenta au Roi. S. M. la mit sur la tête du Cardinal, qui en la recevant fit une profonde inclination, & à l'instant même se découvrit. Après cette cérémonie, S. Em. conduite & accompagnée comme en entrant dans la Chapelle du Roi, alla saluer & remercier S. M. dans son Cabinet. Elle fut aussi conduite à l'Audience de la Reine, à laquelle Elle presenta également l'Abbé Delci. Le nouveau Cardinal ayant eu ensuite Audience de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France, il fut reconduit à son Hôtel dans les Carrosses de Leurs Majestés, par l'Introduit des Ambassadeurs.

IX. On arrêta le 16. au Conseil du Roi, que dorénavant les Officiers qui s'absenteront de leurs Regimens par congés pour leurs affaires particulières, excepté ceux qui ont des congés de semestre, seront privés de leurs appointemens pendant tout le tems de leur absence, sans même pouvoir obtenir de relief: Et le 19., on rendit publiques des Lettres Patentes du Roi données à Fontainebleau le premier Octobre 1737. & enrégistrées au Parlement de Paris le 31. Mars dernier, par lesquelles S. M. ordonne l'exécution d'un nouveau Reglement, arrêté en son Conseil, contenant 208. Articles, pour remedier aux abus qui se sont introduits dans les Manufactures des Etoffes de soye, or & argent, & autres mêlées de soye, laine, poil, fil & eoton, qui se fabriquent tant dans la Ville & Fauxbourgs de *Lion*, que dans les Provinces du *Lionnois*, *Forêt* & *Beaujolois*.

X. Le Coche d'eau de *Nogent* sur Seine périt la nuit du 23. au 24. Avril à *Montreuil*. La corde tendue de façon qu'elle faisoit pencher d'un côté

le Coche, qui n'avoit pas plus d'un doigt & demi de bord, le cassa, & l'eau étant tout-à-coup entrée dans le Bateau, le submergea. Il y avoit environ 50. passagers qui ont été noyés, à l'exception de cinq, du nombre desquels est le Procureur du Roi de Nogent, & une Nourrice avec son enfant qui flotoit sur l'eau. Mr. le Prévôt des Marchands fait informer au sujet de ce naufrage, qui l'a engagé à renouveler d'anciens Reglemens qui défendent de naviguer pendant la nuit. Les Bateliers accusent le Commis d'avoir chargé ce Coche de 800. septiers de Bled de surabondant, & que le malheur est arrivé ainsi par la faute. On a retiré la plupart des personnes noyées, parmi lesquelles il y a un Marchand de Champagne qui alloit à Paris pour acheter des Marchandises, avec 2000. Louis d'or.

XI. La Cour est depuis le 27. fort brillante à Marly, où les divertissemens sont partagés. 73. Seigneurs & 40. Dames y accompagnent Leurs Majestés, sans compter les Princes & Princesses du Sang, & quelques Ministres Etrangers. Monseigneur le Dauphin, & Mesdames ses Sœurs sont restés à Versailles. Mais ce Prince va voir quelquefois L. M. Il s'est trouvé le 2. Mai, avec le Duc de Chartillon son Gouverneur, à la revûe des Régimens des Gardes Françaises & Suisses qui y firent l'exercice. Le Roi passa dans les rangs & les vit défilér. Mr. le Cardinal de Fleuri occupe dans ce Château l'Appartement que nous avons dit le mois dernier, & il n'y a pas de jours que S. Em. ne continuë à travailler avec le Roi & les Ministres. Le séjour de L. M. à Marly ne sera pas long.

XII. Un ouragan terrible qu'il y eut la nuit du 21. au 22. du même mois au Port de *St. Jean de Luz*, en arracha & jeta sur la Côte un Navire de Terre-Neuve, & détruisit entierement es ouvrages

vrages qu'on avoit commencés au Quai de *Seboure*; ce qui a tellement allarmé un grand nombre d'Habitans, que plusieurs Familles, dans la crainte d'être submergées, ont abandonné leurs Maisons; & que les autres Habitans & Négocians tant de *St. Jean de Luz* que de *Seboure*, qui sont deux Places contiguës, ne s'y croyans pas non plus en sûreté, ont écrit en Cour pour qu'on leur accorde la permission de construire deux jetées qu'ils demandent depuis long-tems, & ce que l'on croit devoir être également avantageux au Pays & à l'Etat, à cause du Commerce qui se fait de ce Port pour les pêches de la Balaine & de la Moruë.

XIII. Un Vaisseau de la Compagnie des Indes nommé le *Fleuri*, est arrivé le 8. Avril au Port de l'Orient chargé de quantité de toiles de Guinées & autres Marchandises. Il rapporte que le *Philippeaux*, autre Vaisseau de la même Compagnie, a eu le malheur de faire naufrage dans la Riviere de *Bengale*, où il a touché sur un banc de sable; que pour le remplacer, on a envoyé dans cette Riviere celui qu'on nomme la *Reine*, & qui étoit à *Pondicheri*; que le Vaisseau le *Duc de Bourbon*, a été équipé aux dépens des Portugais pour aller bombarder une Place que les Indiens leur ont prise; qu'après cette expédition, il ira prendre du Caffé à *Mocha*, & ne reviendra que l'année prochaine; & que d'autres Vaisseaux pourront encore revenir de *Pondicheri*, *Mahé*, *Bongale*, de la *Chine* & de l'*Iste de Bourbon* dans le cours de l'année présente. On apprend par le même Vaisseau le *Fleuri*, qu'à son départ de *Pondicheri*, il regnoit dans cette Contrée une famine qui causoit des desordres effreux, & une désolation extrême, y ayant une prodigieuse quantité de personnes qui restoient sans sepulture dans les Villages & sur les chemins.

L O R R A I N E.

I. **N**ous avons déjà dit que le Roi a conféré à Mr. le Duc de Chastelleraud le Régiment de Royal-Pologne, qui vaquoit par la mort du Chevalier de Wiltz. Sa Majesté a disposé aussi de la Charge de son Grand Ecuyer, vacante par la même mort, en faveur du Comte de Berchini, Colonel d'un Régiment de Hussars au service du Roi Très-Christien, & Maréchal de Camp; & le 15. Avril on fit par les ordres à Lunéville deux Services solennels, l'un à la Paroisse & l'autre aux Capucins, pour le repos de l'ame du feu Chevalier.

II. On assure que le Roi a pris la résolution de faire un voyage à Versailles, où quelques Seigneurs de la Cour l'accompagneront, & entr'autres le Comte de Tarlo, Palatin de Lublin, & ci-devant Maréchal de la Confédération en Pologne, qui est arrivé de ce Royaume à Lunéville. Le Marquis de Steinville, Grand Chambellan du Grand Duc de Toscane, & qui a été Envoyé de Lorraine à la Cour de France, est aussi venu à Lunéville, où il a fait quelque séjour, pendant lequel L. M. l'ont fort gracié. Ce Seigneur est parti le 14. Avril pour se rendre à Vienne.

III. Ce qu'on apprend de *Geneve*, c'est que le Comte de Lautrec, & les Représentans de *Zurich* & de *Berne*, ont fixé au premier du mois de Mai passé une Assemblée tant de la Magistrature que du Peuple, pour rendre public l'ouvrage de leur médiation, & le faire approuver & ratifier de part & d'autre.

E S P A G N E.

I. **D**epuis un mois on ne travaille presque plus dans la Catalogne aux préparatifs de guerre qu'on y avoit commencés; ce qui est regardé

gardé comme une résolution de la Cour qu'elle ne veut pas rompre avec les Anglois, quelque embrouillées que paroissent au public les affaires entre les deux Couronnes, au sujet des prises Angloises faites par les Espagnols en Amérique. Don Barthelemi de la Quadra, Ministre & Secrétaire d'Etat, l'a donné à entendre à Mr. Keene Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, & lui a promis une reponse cathégorique à un Mémoire que ce dernier avoit présenté à la Cour, toujours sur l'article des déprédations.

II. La Cour étant au *Pardo* sur la fin de Mars, le Cardinal Infant y reçut des mains du Nonce du Pape, le Chapeau de Cardinal, que l'Abbé Altoviti avoit apporté de Rome. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence en présence du Roi, de la reine & de toute la Cour. Elle commença par une Messe solennelle chantée en Musique, après laquelle l'Abbé Altoviti remit le Chapeau entre les mains du Nonce, qui le mit ensuite sur la tête du nouveau Cardinal. Le premier Avril Mr. Altoviti partit pour retourner à Rome fort satisfait du bon accueil qu'il a reçu en cette Cour, le Roi lui ayant accordé deux mille pistoles pour les frais de son voyage, une Croix & une Bague de la valeur de douze mille piastras, & une pension annuelle sur l'Eglise de Saint Jacques de Compostelle.

III. On ne parle plus du départ de l'Infant Don Philippe pour Naples. Mais celui du Duc d'Arri pour la même Ville est certain, ce Seigneur étant nommé par le Roi pour complimenter la Princesse future Epouse du Roi des deux Siciles, & lui présenter de magnifiques presens que L. M. lui destinent. Pour cet effet, il se rendra dans peu à Naples en qualité d'ambassadeur Extraordinaire. Le Roi

lui donne 6000. pistoles pour subvenir aux frais de son voyage, & les apointemens sont réglés sur le pied de douze mille pistoles par an pendant le tems de son Ambassade.

IV. Le Roi a conféré l'Evêché de Cordoue à Don Pierre de Salazar y Gongora, Doyen de cette Cathédrale; & celui de Barcelonne à Don François del Castillo Vintimilla, Chanoine de l'Eglise de Malaga. S. M. a gratifié aussi le Marquis de Las Minas, de l'Ordre de la Toison d'or, & conféré le Gouvernement de Gironne à Don Joseph de Cordua & Alagon, Maréchal de Camp.

V. On a détrompé une sorte de public qui ne vouloit point se persuader que l'Espagne écouteroit les plaintes de la République de Venise sur les dommages que les Espagnols ont causés à cet Etat pendant la dernière guerre; la Cour en conformité d'une Convention conclüe à ce sujet, ayant fait remettre depuis peu à l'Ambassadeur de Venise quarante cinq mille pistoles, partie en argent comptant, & partie en Billets de change.

VI. Les derniers avis de Cadix portent que les Vaisseaux qu'on y a équipés, & qui sont destinés pour l'Amérique, en doivent mettre incessamment à la voile, & aller en droiture à la Havane, mais sans avoir de Troupes sur leurs bords. D'autres avis assurent que les ployes continuent dans les différentes Provinces d'Espagne & de Portugal; ce qui donne d'autant plus d'espérance que la moisson, qu'on y avoit cru perdue à cause de la grande & continuelle secheresse, sera des plus abondante.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **N**aples. Le Contract de Mariage du Roi avec la Princesse Royale de Pologne, signé à Drelde, comme on l'a dit le mois dernier, fut apporté ici le 7. Avril par un Courier, qu'on renvoya le lendemain avec la Ratification de S. M. Dans le même tems un Exprés dépêché de Rome, arriva à la Cour avec le plan d'un accommodement avec le St. Siege, sur lequel on a tenu diverses conférences au Palais. L'article principal de cet accommodement, est l'investiture du Royaume; Jusqu'ici l'Infant Roi insiste sur ce qu'on la lui accorde comme on l'a accordée à ses Prédécesseurs, c'est-à-dire, pour lui & pour ses descendans. Mais la Cour de Rome fait encore quelque difficulté de la donner sur ce pied-là, parce que S. M. n'est point parvenuë au Trône par voye de succession; cependant il y a quelque aparence qu'on trouvera un temperament dans cette affaire & que le cœur de la difficulté sera bientôt tranché à la satisfaction reciproque. C'est ce qu'on attend du retour d'un Courier envoyé de Rome à Madrid.

II. Comme les Corsaires de Barbarie ne discontinuent point d'infester les Mers des deux Royaumes, le Gouvernement a donné ordre à trois Galiores du Roi de mettre à la voile pour l'Isle de *Lipari* où elles prendront leurs Chiourmes, & iront de là croiser sur ces Corsaires. Deux autres Galiores qu'on vient d'achever de construire dans les Chantiers de Naples, & le Vaisseau de

guerre le *Royal-Philippe* les joindront aussi-tôt; & par ce moyen on espere de reprimer efficacement l'audace des Corsaires; c'est d'ailleurs une resolution prise. Le Gouvernement a pris aussi celle de mettre la Marine dans le meilleur état qu'il sera possible, & prend déjà les mesures nécessaires tant pour engager des Officiers & des Matelots étrangers à entrer au service du Roi, que pour faire venir des bois propres à la construction des Vaisseaux. On passera ici sous silence divers arrangements pris tant pour l'administration des Finances que de la Justice, comme étant des points peu interessans pour l'étranger.

III. Le Roi a déclaré depuis peu Lieutenant-Général de ses Armées le Prince de Yachi, Maréchal de Camp des Armées du Roi d'Espagne, & fils du Prince de Campo Florido, Ambassadeur de S. M. Cath. à Venise. L'Evêché de *Tarente* vacant par la Promotion annoncée dans nos derniers Mémoires de Mr. Rossi à l'Archevêché de *Salerne*, a été aussi donné par le Roi à Mr. Carmignano, Evêque d'*Ugento*, qui doit actuellement avoir été remplacé dans l'Evêché d'*Ugento* par un autre Prélat. Le Pape de son côté a nommé, sans la moindre opposition de la part du Gouvernement, un Chanoine nommé *Poliastri*, à l'Evêché de *Rossano* en Calabre.

IV. Il y eut au mois d'Avril une émeute populaire dans la Ville d'*Ariano*, causée parce que les Habitans prétendoient d'être dispensés d'une partie de ce qu'ils payent au Trésor Royal. Le Caissier nommé *Passeri* & parent du Cardinal de ce nom, a eu le malheur d'y être tué avec deux autres Gentilshommes. Mais Mr. *Pipaldi*, Evêque du Lieu, a sçu appaiser l'émeute quelques heures après qu'elle eut commencé. Le Corps du Caissier a été enterré

par ses ordres. Ensuite il a fait une Procession du Clergé séculier & régulier, après laquelle le Portrait du Roi ayant été exposé sous un Dais, il exhorta une seconde fois les Peuples à l'obéissance & à la soumission. Ils lui déclarèrent que jamais leur intention n'avoit été de manquer de respect au Roi qui étoit leur Maître, mais seulement de se délivrer du Caissier Passeri & de ses partisans qui avoient pris à tâche de fouler les pauvres & d'en augmenter le nombre. Un Bataillon Suisse de la Garnison de Bari arrivé à *Ariano* le lendemain de l'émeute, confirma la Populace dans ses sentimens pacifiques; & la Cour informée du tout, prit le parti dans une telle conjoncture, de faire publier un pardon général pour toutes les personnes impliquées dans cette émeute; mais de faire des perquisitions pour en découvrir les principaux auteurs.

V. La Cour & la Ville continuent à l'envi les préparatifs pour la réception de la future Reine qui est attendue à Naples sur la fin du présent mois de Juin. Le Fourier de la Cour partit le 19. Avril pour faire préparer les choses nécessaires afin de bien recevoir cette Princesse & sa suite, dans tous les endroits par où elle passera. Les Officiers de la Cuisine du Roi prirent le lendemain la même route avec les Cuisiniers & les Batteries de Cuisine; & le 21. ils furent suivis par la Princesse de Columbrano-Caraffa, Cameriere-Major, le Duc de Sora, Majordôme-Major, & les autres Seigneurs & Dames nommés pour aller recevoir la Reine à *Palma-Nova*. Dès le 9. du même mois le Duc de Fragnito, Gentilhomme de la Chambre, & Surintendant des Postes du Royaume, étoit allé régler la route par où Sa Majesté passera. Avant son départ il fut regalé par le Roi d'un cornet d'or enrichi de diamans.

Le Prince Royal & Electoral de Pologne accompagnera la future Reine sa Sœur dans une partie de sa route, & après l'avoir quittée, il la rejoindra à Naples; la chose étant ainsi réglée pour éviter le cérémonial en quelques endroits.

VI. Il y aura des fêtes extraordinaires à l'occasion du mariage du Roi; on y remarquera entr'autres deux grandes machines illuminées, pour lesquelles on a rassemblé quantité de poutres & de madriers; l'une sera placée au milieu de la grande Place du Palais Royal, & l'autre dans la Mer vis-à-vis du Quay de Chiaia. Cette dépense & toutes les autres que la célébration du Mariage de Sa Majesté occasionnera, ont déterminé la Cour à emprunter 200. mille Ducats des Banques de cette Capitale. Cet argent leur sera remboursé dans le mois de Decembre prochain par le Magistrat, en déduction de la somme d'un million de Ducats que la Ville s'est engagée de fournir au Roi par forme de don gratuit: Et si ces deux cens mille Ducats ne sont point remboursés au tems prescrit, Sa Majesté promet d'en payer l'interêt sur le pied de 4. pour cent jusqu'à l'entier remboursement.

Le Chevalier Moçenigo est arrivé à Naples avec caractere d'Ambassadeur extraordinaire de la République de Venise.

VII. *Rome.* Le Pape fort scandalisé de l'Arrêt du Parlement de Paris qui tendoit à supprimer la Bulle de Canonisation de St. Vincent de Paule, Fondateur des Missionnaires, a remis à la Congrégation du Sr. Office à prendre là-dessus une résolution convenable; Et conformément à celle qui y a été prise, on a publié un Decret qui casse & annulle l'Arrêt du Parlement de Paris contre la Bulle de Sa Sainteté. On donne dans ce Decret de justes éloges au Roi Très-Christien, de ce que ce Monarque guidé par
le

Le même esprit que le Sr. Siège, l'avoit prévenu dans la cassation de cet Arrêt.

VIII. Ce fut le 29. Mars que les Cardinaux nommés par le Pape pour travailler à l'accommodement avec la Cour de Naples, terminèrent cette affaire, & en dressèrent le plan qui a été envoyé en même-tems à Madrid, à Naples & à Dresde. On a travaillé depuis à dresser l'Acte d'investiture du Royaume de Naples en faveur du Roi des deux Siciles, qui, comme on l'a déjà dit, demande que dans la formule de cette investiture, il soit dit qu'on la lui donne pour lui & pour ses descendans. De quelle maniere que cette affaire se tourne, on peut avancer que les deux Cours n'en prendront pas un sujet de nouvelles brouïlleries, puisqu'on sçait que le Connétable Colonna a été nommé par Sa Majesté Napolitaine son Ambassadeur pour présenter la *Haqueenée*, tribut ordinaire du Royaume de Naples, & recevoir l'investiture de ce Royanme de la part de ce Prince.

IX. Un événement imprévu vient d'interrompre la bonne harmonie entre le Sr. Siège & la Cour de Toscane. Il est de nature à meriter qu'on en raconte le sujet. *Hugues de Carpegna* qui vivoit il y a quatre siècles, & dont les Ancêtres avoient reçu de l'Empereur Otton I. l'investiture des Terres de *Carpegna*, *Scavolino* & *Montefeltro*, situées sur les confins de la Toscane & de l'État d'Urbain; ayant besoin d'un secours contre ses ennemis, convinrent avec la République de Florence de le tirer d'elle aussi souvent que la conjoncture le requerreroit. Il posa pour condition que lui & ses descendans reconnoitroient la République en lui payant annuellement six florins d'or, & que la Maison de *Carpegna* venant à manquer, ses Fiefs & tous ses Biens passeroient sous la domination de la Toscane. Le Grand Duc Regnant fondant

fondant ses droits & ses prétentions sur cette Convention & l'extinction de la Maison de Carpegna, fit prendre au commencement d'Avril possession des Terres de *Carpegna*, *Scavolino* & *Montefeltro*, par le Comte Capponi, soutenu d'un Détachement de cent vingt hommes, commandés par un Capitaine & un Lieutenant, non-obstant le domaine suprême que le St. Siège veut avoir sur ces Fiefs, & les droits qu'y prétend le Marquis Emile Cavalieri, qui se dit le dernier héritier de la Maison de *Carpegna*. Cette affaire a occasionné une Congrégation de Cardinaux, après laquelle on a dépêché un Exprés à Florence pour y exhiber les raisons du St. Siège, & celles du Marquis Cavallieri, avec ordre de continuer son voyage pour Vienne, si la Régence de Florence ne peut pas donner une prompte satisfaction. En attendant il a été résolu de refuser quelques grâces au Grand Duc de Toscane, en vûë, sansdoute, de l'obliger à se désister de ses prétentions.

X. Mr. Flavio Ghigi, de la Famille des Princes de ce nom, est nommé par le Pape pour aller avec caractère de Nonce Extraordinaire à Ferrare, recevoir la future Reine des deux Siciles, & l'accompagner sur les frontières du Royaume de Naples. Sa Sainteté a nommé aussi Mr. Clareffi en qualité de Commissaire Apostolique, afin de faire préparer les choses nécessaires pour le passage de cette Princesse. Le Cardinal Albani, Camerlingue & Protecteur de Pologne, ira à sa rencontre avec la Princesse Dona Therese sa Cousine; il aura soixante Valets de pieds, Cochers & Postillons, dont la livrée sera superbe: Le Cardinal Belluga qui la complimentera à Monte-Rotondo, aura également une livrée très-riche: Le Cardinal Aquaviva, accompagné du Duc Strozzi, ira au-devant de la future Reine jusqu'à la frontière de l'Etat de Venise;

& un nombre de Dames Romaines se disposent à l'aller recevoir & l'accompagner lorsqu'elle passera par celui de l'Eglise.

XI. Le Cardinal Cinfuegos sollicité depuis long-tems de ceder au Cardinal Aquaviva son Archevêché de *Montreal*, au Royaume de Sicile, n'a pû encore s'y déterminer, quoique le Pape se mêle dans cette affaire. Il demande au préalable pour faire cette cession, qu'on fasse à son Eglise la satisfaction convenable pour les censures qu'il a fulminées lors du sequestre mis sur les revenus de son Archevêché par le Gouvernement actuel de Naples; que tous les Ministres & Officiers de cet Archevêché soient rétablis dans leurs Postes, & que la Cour de Naples leve le sequestre. Il ne sera pas difficile d'accommoder ces trois points, puisque S. S. s'y intéresse. Mais un nouvel article, c'est la Pension & les suretés pour le Cardinal Cinfuegos, qui demande qu'elle lui soit assignée sur une des Banques de la Ville de Rome, & que cette Banque se charge de la payer régulièrement quoi qu'il puisse arriver.

XII. C'est le grand Prieur Antinori qui est à présent Gouverneur du Château-Saint-Ange, le Pape ayant permis au Duc de Polombara de se retirer à cause de son grand âge.

S. S. a déjà envoyé à Vienne une assignation de 50. mille écus Romains, à compte des 300. mille qu'il a accordés à l'Empereur pour continuer la guerre contre les Infidèles.

XIII. *Toscane.* L'affaire des Fiefs de *Carpegna* & autres dont on a pris possession au nom du Grand Duc, ainsi qu'on l'a avancé, devenant sérieuse; le Conseil de Regence fait dresser un Ecrit pour démontrer la justice des prétentions du Souverain. Comme il n'y a aucun doute que le St.

Siege n'en fasse autant, on pourra être informé bientôt laquelle des deux Cours a le plus de droit sur les Fiefs de la Maison de *Carpegna*.

XIV. On est à présent persuadé que l'Electrice Douairiere Palatine ne prendra pas les rennes de la Régence, s'étant excusée constamment de se charger de ce poids, à cause de son âge avancé & de son peu de santé. Elle s'est déclarée de la sorte sur de nouvelles remontrances du Prince de Craon qui les lui avoit faites par ordre exprés du Grand Duc. Il lui avoit représenté entr'autres, mais inutilement, que S. A. R. attendoit cette marque de son affection, parce qu'elle étoit obligée de se remettre cette année à la tête de l'Armée Imperiale, & ne pouvoit ainsi gouverner par Elle-même les Etats. Sur la fin de Mars un Détachement de la Garde Suisse du Grand Duc, & un Détachement du Regiment du Corps, monterent pour la premiere fois la Garde au Palais *Pitti*, où cette Princesse fait sa résidence, & releverent l'ancienne Garde des Trabans Suisses, qui est à présent congediée.

XV. Des bruits qui avoient couru que les Espagnols se renfoicoient dans les Places de la Côte, s'étant trouvés sans fondement, le Général *Wachendonck*, qui commande les Troupes de l'Empereur dans cet Etat, a retiré le Détachement qu'il avoit envoyé vers *Rosignano*, pour observer leur contenance; de sorte qu'on a dissipé par ce moyen & ces bruits & bien d'autres qu'on repandoit depuis long tems sur le compte des Espagnols.

Quant aux Bieus allodiaux de la Maison de *Medicis* qui ont fait le sujet d'une affaire assez serieuse, le Grand Duc a ordonné de les faire vendre à l'enchete; mais jusqu'ici personne ne s'est présenté pour les acheter.

XVI. *Milan*. on n'a pas encore fixé le tems pour régler

regler les limites entre ce Duché & les Etats du Roi de Sardaigne. Peut-être que le refus de ce Prince d'accéder au Traité de Vienne avant l'Espagne, cause ce retard; ou une résolution qu'on dit qu'il a prise de s'emparer de quelques Fiefs situés dans le *Tortonois*. Quoiqu'il en soit, on sçait, à n'en plus douter, que S. M. Sardaignoise complete les Troupes, & renforce une Ligne qu'elle a fait tirer sur la Frontiere du Milanez; d'où le Gouvernement a pris occasion d'en tirer une semblable du même côté, & de ne pas envoyer en Hongrie deux Regimens Impériaux qui étoient destinés à s'y rendre. L'Empereur a aussi envoyé un Décret au Senat, qui aboit toutes les Concession & Oâtrois accordés par le même Prince pendant le dernier interregne.

XVII. *Venise*. Il est défendu sous peine de la vie par un nouvel Edit du Magistrat de la Santé, d'introduire dans les Etats de la Republique aucunes personnes, bestiaux, ou marchandises venans directement ou indirectement des Provinces de *Valachie*, *Servie*, & *Transilvanie*. Cet Edit en date du 29. Mars dernier confirme en même tems celui que le même Magistrat avoit donné le 20. Fevrier contre la *Transilvanie*. Ce qui l'a occasionné, ce sont des avis que la maladie contagieuse s'étoit manifestée dans le Bataillon de Grum qui est en Garnison à *Temeswar*, neuf Soldats en étans morts, & 25. en étans attaqués.

XVIII. Nous annonçâmes le mois dernier qu'on travailloit dans le grand Arsenal à équiper la Flotte, & en effet on s'étoit porté à cet équipement ensuite d'un ordre de ne point discontinuer ces travaux, que les douze Vaisseaux de guerre qu'on

a commencés il y a plusieurs années, ne soient entièrement finis; d'où l'on prend encore occasion de dire que la République n'est pas si éloignée qu'on le pense d'une rupture avec les Turcs.

XIX. L'entrée publique à Venise du Comte de Froulay, Ambassadeur de France, se fit le 20. Avril comme on l'a dit le mois passé, avec beaucoup de magnificence. Le Chevalier Antoine Mocenigo, ci-devant Ambassadeur auprès du Roi Très-Christien, se mit dans une Gondole magnifique suivie de plusieurs autres dans lesquelles il y avoit 60. Senateurs. Arrivé à l'Isle du St. Esprit où étoit Mr. l'Ambassadeur, il le complimenta au nom de la République, & le conduisit dans la Gondole au Palais Della Madonna dell'Orto. Le Chevalier Venitien alla le lendemain avec le même cortège prendre l'Ambassadeur de France, & le mena avec toute sa suite à la Place St. Marc, où S. Ex. mit pied à terre au bruit d'un grand nombre de Boëtes & du Canon des Vaisseaux qui étoient à l'ancre dans le grand Canal. De là elle se rendit à la Chambre du Sénat, précédée d'un Détachement des Troupes de la République, & suivie de ses Officiers, & des 60. Senateurs qui accompagnoient le Chevalier Mocenigo. Etant entré dans la Sale, il eut sa première Audience du Doge après lui avoir remis ses Lettres de créance. Sa Harangue fut très-belle, & la réponse du Doge fort gracieuse. Après l'Audience le Comte de Froulay fut reconduit à son Palais avec les mêmes cérémonies.

XX. *Genes. Corse.* C'est à *Bastia* même, que le Comte de Boissieux, Commandant les Troupes Française qui sont en Corse, a invité les Mécontents à des Conférences. Ceux ci lui ont envoyé
deux

deux Députés, Don Erualmo Outiconi & le Sr. Giasserî, Avocat. Ils y arriverent le 28. Mais sous une bonne Escorte qui leur avoit été envoyée de la part de ce Général, & leurs Conférences ont commencé le lendemain. Elles ont continué sans interruption, & continuoient encore lors des dernières Lettres que nous reçumes de ce Pays-là par la voye de *Livorne*. Le public, & peut-être même les Genoïis ignorent-ils ce qu'il y a véritablement sur le tapis dans ces Conférences, puisqu'on sçait que le Marquis Jean Baptiste Mari, Commissaire de la République, n'a été admis à aucune. On assure seulement que le Général François, sur l'instance des Députés des Mécontens, leur a promis d'écrire à la Cour, & d'employer ses bons offices pour obtenir du Roi Très-Chrétien la résidence de quelques Troupes de France dans l'Isle, du moins jusqu'à ce qu'elle jouisse d'une entière pacification. Depuis tout le tems que les Députés sont à Bastia, Mr. de Boissieux les comble de politesse & de gracieusetés; ce que des politiques envisagent d'une manière d'autant moins avantageuse pour la République de Genes, qu'on n'aprend pas que ce Général se soit encore donné les moindres mouvemens pour faire abandonner aux Corfes le parti qu'ils ont pris de se conserver le Seigneur Theodore Baron de Neuhoff, dont ils continuent de recevoir des provisions & des munitions. On dit que ce nouveau Roi de Corse est dans un lieu où il est à portée d'apprendre tout ce qui se passe, & d'informer ses *fidèles Sujets* de ses intentions sur tout ce qu'ils lui communiquent. Après cela, penetre qui peut les vûes de la France qui paroît en agir autrement que ne le comptoient les Genoïis, dont elle a été sollicitée pour un secours de Troupes qui les aidât à se maintenir dans

la possession de l'Isle qu'ils voyoient tomber de leurs mains.

Les envois d'argent & de munitions de toute espece pour le besoin des Troupes de la Republique en Corse, & tout ce qu'on a pratiqué afin d'y accommoder les François, semble donc jusqu'ici ne repondre que bien foiblement à l'esperance des Genoïs en dérangeant leurs Finances, qui sont en assez mauvais ordre, puitqu'ils viennent d'établir une Taxe qui n'a lieu ordinairement que dans les nécessités les plus pressantes. Elle est de cinq sols par cent livres pesant de toutes les marchandises, & particulièrement de celles que les Négocians étrangers apportent à Genes.

XXI. On a avis qu'une Felouque de Genes fut prise le 13. Avril par une Galliotte Barbaresque, que l'Equipage avec les Passagers au nombre de 19. ont été faits esclaves, & qu'il y a parmi ces derniers quelques personnes de distinction, qui cependant ne seront, peut-être, pas rachetées si-tôt, à cause qu'elles ne sont pas trop favorisées des Biens de fortune.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Quoi qu'on veuille que les broüilleries avec l'Espagne au sujet des déprédations finissent bientôt par un accommodement qui pourra éclater lorsqu'on s'y attendra le moins, on ne laisse pas de faire des préparatifs avec autant d'empressement, que si l'on étoit persuadé que la guerre

guerre est inévitable. Les Vaisseaux qu'on a mis en commission seulement depuis le 28. Avril jusqu'au 5. Mai, sont au nombre de quinze, dont l'un qui est la *Princesse Amelie* est de 80. pièces de Canon; les autres sont de 70. de 60. & de 50. pièces. On ne comprend pas dans ce nombre ceux qui ont été mis précédemment en commission. Pour les équiper on leve par force des Matelots, & l'on n'épargne pas même ceux qui sont engagés auprès des Menuisiers, des Maçons, & des Briquiers. On formera, à ce que l'on prétend, de tous ces Vaisseaux trois Escadres différentes; l'une de 18. Vaisseaux de guerre, pour les *Indes*, sous le commandement de Milord Granard, Vice-Amiral de l'Escadre Bleüe, à bord de laquelle on parle d'embarquer quatre Régimens d'Infanterie que l'on tirera d'Irlande; une autre pour la *Méditerranée*, commandée par Mr. Haddock, Contr'Amiral de l'Escadre Rouge, & qui sera composée de douze Vaisseaux de ligne, sans les Brulots & autres Bâtimens; & une troisième sous l'Amiral Norris qui croîsera dans le Canal & l'Océan. Ces résolutions vigoureuses sont prises, & le Parlement a accordé au Roi dix mille Matelots d'augmentation, afin de mettre Sa Majesté en état d'obtenir de l'Espagne une satisfaction convenable sur les griefs de la Nation. Mais on sçait après tout que pour peu que le Roi Catholique se prête à des sentimens pacifiques, il y aura du changement en tout cela. Une reponse équitable de la Cour de Madrid, & satisfaisante sur deux Mémoires que Mr. Keene, Ambassadeur du Roi, y a présentés l'un après l'autre, persuaderoit de ce qu'on avance. Le Chevalier Geraldino, Envoyé du Roi Catholique, a toujours assuré qu'elle seroit de cette nature, & telle qu'on doit l'attendre d'un Monarque dont la conduite a toujours eu la justice pour regle.

Mais

Mais en voici une provisionnelle, ou du moins sa teneur. Don Barthelemi de la Quadra, Secrétaire d'Etat de S. M. Cath. l'a donnée de la part du Roi son Maître. Il y dit entr'autres choses " qu'on a outré
 „ l'interprétation de sa Lettre du 21. Fevrier der-
 „ nier, dans laquelle il faisoit voir, que les Vais-
 „ seaux Anglois devoient rester sujets à confiscation,
 „ s'ils s'écartoient sans nécessité de leur route pour
 „ s'approcher des côtes des Domaines de Sa Majesté
 „ Catholique en Amerique : Ces paroles, dit ce
 „ Ministre, ne pouvans & ne devans être interpré-
 „ tées qu'à l'égard des Vaisseaux qui s'éloignent,
 „ ou se sont tellement éloignés de leur route,
 „ qu'on ne puisse douter qu'ils n'ayent eu dessein
 „ d'exercer la contrebande, & non point par rapport
 „ à ceux qui s'approchent des côtes de la Havane,
 „ où ils passent nécessairement en faisant voile de
 „ la Jamaïque, ou de quelques autres Isles pour
 „ revenir en Europe. „

Comme cette réponse n'est que provisionnelle, l'on en attend une autre plus cathégorique; elle est promise à Mr. Keene, selon le rapport qu'en a fait ce Ministre dans les dépêches que la Cour a reçues de lui : Cependant l'équipement des Vaisseaux n'en continué pas moins, & l'on a remis de la part du Roi à la Chambre haute du Parlement des papiers & mémoires qu'elle a fait demander à S. M. Ces papiers regardent les déprédations des Espagnols depuis le mois de Novembre dernier seulement. Il n'y a aucun doute que ce ne soit afin de présenter une Adresse au Roi qui en appuye une autre que les Communes lui ont présentée le 17. Avril en Parlement, pour faire procurer une satisfaction raisonnable aux Sujets de S. M. insultés & injuriés par les Espagnols. Cette Adresse des Communes ne nous est point parvenue, mais on peut juger de sa teneur

par la reponse que le Roi y fit le même jour :
Reponse que l'on dit y être entièrement conforme,
& que voici.

M E S S I E U R S ,

JE suis très-sensible aux diverses & insoutenables déprédations que les Espagnols ont faites : Et vous pouvez être persuadés, que j'employerai les moyens les plus propres & les plus efficaces qui seront en mon pouvoir pour procurer justice & satisfaction à mes Sujets injuriés, & pour assurer à l'avenir leur Commerce & leur Navigation. Je ne puis douter que vous ne me souteniez avec joye dans toutes les mesures que, de votre avis, je serai obligé de prendre pour le maintien de l'honneur de ma Couronne & de ces Royaumes, comme aussi des droits de mon peuple.

La Résolution de presenter l'Adresse à laquelle le Roi a repondu, fut prise le 8. & le 10. Avril dans la Chambre des Communes, après l'examen qu'on y avoit fait des plaintes & des griefs des Marchands contre les Espagnols. Il y eut dans la premiere de ces séances de grands débats. On y proposa de supplier le Roi de déclarer la guerre aux Espagnols sans délai, & sans écouter d'autres propositions de leur part : Mais le parti de la Cour qui est le plus fort s'y opposa, & dit qu'une telle demande étoit empiéter sur les droits du Roi, à qui seul il appartient de faire la guerre & la paix, & qu'au surplus il n'étoit pas conseillable de rompre encore des négociations, dont on pouvoit se promettre un bon succès, après que la Cour de Madrid auroit eu le tems de se convaincre que la Nation veut absolument vanger son honneur, & procurer à ses Marchands lésés une satisfaction raisonnable. Cette

opposition l'emporta par une supériorité de voix, & la résolution prise fut renvoyée au 10., auquel jour on se propoia de la remettre en comité. De nouveaux débats s'élevèrent après lesquels la proposition de faire la guerre aux Espagnols fut rejetée, la considération ultérieure de l'Adresse à présenter au Roi, renvoyée à une autre séance, & la résolution prise de proposer " que la Chambre
 „ suppleroit le Roi par une Adresse d'employer
 „ les efforts auprès de S. M. Catholique, afin d'en
 „ obtenir le redressement efficace des griefs de ses
 „ Sujets, & convaincre l'Espagne que quelque
 „ désir qu'ait S. M. de conserver une bonne cor-
 „ respondance entre les deux Couronnes, qui ne
 „ peuvent néanmoins subsister que par une exacte
 „ observation de leurs Traités mutuels, & un
 „ juste égard pour les droits & privilèges; S. M.
 „ ne peut plus long-tems souffrir la poursuite
 „ continuelle & réitérée de pareilles insultes & in-
 „ jures, au deshonneur de sa Couronne, & à la
 „ ruine des Marchands ses Sujets: Et pour assurer
 „ S. M. qu'en cas que ses sollicitations Royales
 „ & amiables pour avoir justice & procurer la
 „ sûreté future de la Navigation & du Commerce,
 „ auxquels ses Sujets ont un droit incontestable,
 „ en conformité des Traités, & par la loi des
 „ Nations, ne soient point capables d'obtenir de
 „ l'équité & de l'amitié du Roi d'Espagne, la sa-
 „ tisfaction que S. M. peut raisonnablement atten-
 „ dre d'un bon & fidèle Allié, la Chambre sup-
 „ portera efficacement S. M. dans toutes les mesu-
 „ res que l'honneur & la justice demanderont
 „ qu'elle prenne pour procurer ladite satisfaction.

Voilà la Résolution qui a précédé la présentation de l'Adresse au Roi, & ce qui s'est passé de plus intéressant au Parlement. Reste à voir quelle

suite

suite aura l'affaire qui met la Cour, le Parlement, & toute la Nation dans de si grands mouvemens. On s'attend après la reponse promise par le Secrétaire d'Etat du Roi d'Espagne, qu'il y aura de nouvelles propositions à faire aux deux Chambres qui pourront bien les échauffer de nouveau; mais peut-être que les débats n'en parviendront plus si aisément à la connoissance publique, les Communes ayant résolu le 24. Avril " que comme c'est
„ une haute indignité & une violation du privi-
„ lege de leur Chambre, qu'aucun Ecrivain de
„ Nouvelles, Imprimeur ou Distributeur d'aucuns
„ Imprimés de Nouvelles, de quelque dénomina-
„ tion qu'ils soient, osent inserer dans lesdits Im-
„ primés, ou y faire raport des débats ou autres
„ procedures de la Chambre, il sera procedé avec
„ la plus grande severité contre les violateurs, &c.

Quoique les affaires de la plus grande consequence, comme le Subside & autres de cette nature, soient à present terminées dans le Parlement, la séance durera néanmoins encore une bonne partie du present mois de Juin, parce qu'il reste diverses affaires domestiques à y regler.

II. On ne touche plus à la réconciliation du Prince de Galles, comme étant une affaire trop délicate pour le present. Son parti s'affoiblit d'un côté & se fortifie en même tems de l'autre. Il a été abandonné par le Duc de Marlborough, l'un de ses plus zélés adherens, & qui dans une élection faite sur la fin de Mars n'avoit pas hésité de désapprouver hautement la Cour, même en dépensant à ce sujet plus de six mille livres sterlings. Mais cet abandon lui a valu un Regiment d'Infanterie vacant par la mort du Général Muray, & d'être aggrégé au Conseil privé du Roi, où il prit séance le 17. Avril avec les cérémonies accoutu-

mées. Mr. Pultney & Milord Carteret, deux autres partisans du Prince, sont chancellans, & c'en est assez pour les voir suivre bientôt les traces de Monsieur de Marlborough, & revêtus de quelques dignités à ce sujet. Milord Jersey a quitté le service du même Prince. Il étoit Gentilhomme de la Chambre; Place qu'occupe à présent Milord Cornbury, fils du Lord Rochester & Député au Parlement pour l'Université d'Oxford; une Charge pareille a été conférée par Son Altesse Royale au Duc de Queensbury qui est entré à son service, & une autre de Gentilhomme de la Princesse, à Mr. Barnard, fils du Lord Maire de la Ville de Londres. Tel est l'état de la division qui continuë entre le Roi & le Prince de Galles, laquelle d'ailleurs ne fait plus tant de bruit.

III. *Hollande.* Les États Généraux ont fait remettre leur réponse au Mémoire que le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, avoit présenté à l'État, comme on l'a dit le mois passé, sur le fameux article des différends entre l'Espagne & l'Angleterre par rapport aux affaires de l'Amérique. Ce Mémoire tendoit à porter la République à ne s'en pas mêler. On assure que cette Réponse est assez satisfaisante pour l'Espagne, qui de son côté en agit d'une manière avec l'État, qu'on pourra voir bientôt revivre l'ancienne harmonie avec S. M. C.; car on apprend que de cinq Vaisseaux Hollandois enlevés par les Garde-Côtes Espagnols, deux seront relâchés, & les propriétaires dédommagés; & que ce Monarque a promis d'ailleurs qu'il donnera toute la satisfaction aux États Généraux qu'ils peuvent attendre de sa religion & de son équité. Ceci considéré, ne doit-on pas en inferer que les troubles entre les Cours de Madrid & de Londres s'appai-

seront

seront aussi, non-obstant tout le bruit qu'on fait en Angleterre, puisqu'on y préfère jusqu'ici la voye des négociations à toute autre, pour engager le Roi Cath. à la satisfaction qu'on lui demande.

Mr. Trevor, qui ménage à La Haye les affaires de la Grande-Bretagne, avoit aussi présenté un Mémoire à L. H. P. peu de jours après que le Ministre Espagnol eut donné le sien. Ce dernier Mémoire n'étoit conçu, & ne portoit rien que pour engager la République à faire cause commune avec l'Angleterre, & traverser par conséquent les demandes de Mr. de Saint Gilles. On y a fait une réponse aussi-bien qu'au premier, & les Etats-Généraux ont sçu par de prudens expédiens & une sage politique, y satisfaire ce Ministre, comme ils ont satisfait le premier. Monsieur Horace Walpole n'est pas encore arrivé à La Haye pour continuer l'affaire commencée dans la cause des déprédations; il doit, à ce que l'on prétend, se rendre auparavant de Londres à Versailles.

IV. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France auprès de l'Etat, n'est pas non plus de retour à la Haye, ayant différé de quelque-tems son départ de Paris: Mais Mr. Wunder Meer est parti le 22. Avril pour Madrid, où il va reprendre les fonctions de Ministre de cette République. Les Etats Généraux feront aussi partir incessamment un Ministre pour Naples, afin de féliciter le Roi des deux Siciles sur son avènement à la Couronne.

V. Il semble qu'on ait de nouveau perdu de vûe l'affaire de la Succession de *Guilliers* & de *Bergue*, n'y ayant plus eu de négociations sur ce sujet depuis deux mois, quoique Mr. Luiscius, Ministre du Roi de Prusse, ait présenté au mois d'Avril un Mémoire à l'Etat pour appuyer ses anciennes demandes. Celle du Marquisat de *Flessingue* & de *Terrveer*, reste éga-

lement suspenduë , & dans l'état d'incertitude où nous la laiffâmes le mois dernier.

VI. La Flotte des Indes a fait voile sur la fin d'Avril pour *Batavia*, au nombre de plusieurs Vaisseaux, dont quatre sont partis du *Texel*, deux de la *Meuse*, & les autres des Ports de Zeelande.

VII. Les Etats Généraux ont envoyé dans les principales Villes de leurs Provinces le plan d'un nouveau Tarif que la France veut conclure avec eux, & qui a été présenté à Mr. Van Hoey, Ambassadeur de la République auprès du Roi Très-Christien. Quelques uns des principaux Marchands de chaque Ville seront députés pour l'examiner.

VIII. *Pays-Bas*. Il y a présentement quelque espérance que le Reglement d'un nouveau Tarif pourra être amené à une conclusion, les Commissaires de l'Empereur à *Anvers* en ayant présenté un projet, que ceux d'Angleterre & d'Hollande ont envoyé à leurs Cours. On croit cependant que cette affaire ne sera pas réglée avant les limites entre les *Pays-Bas* & les *Provinces-Unies*, parce qu'il est naturel qu'avant de régler les conditions d'un Commerce, on sçache au juste où ce Commerce doit aller.

On réglera aussi les limites de la *Flandre Autrichienne*, & de la *Flandre Françoisë*. On délibère actuellement sur cette affaire à *Bruxelles*, & pour dresser les instructions des Commissaires que le Gouvernement enverra à *Lille* jointre ceux que le Roi Très-Christien nommera au même sujet. Les Etats Généraux, s'il convient, ne manqueront pas d'y envoyer aussi de leur part; puisqu'ils le sollicitent aux Cours de *Vienne* & de *Verfailles*, comme devans être compris dans cette affaire, pour la part qu'ils ont dans les limites des *Pays-Bas*.

IX. Mr. Hillebrandt de *Brandau* est arrivé de *Vienne*

Vienne à Bruxelles, où il a pris les mesures nécessaires pour faire transporter les quatre millions de florins que les Etats de ces Pays ont accordé pour le service de l'Empereur; & pour lesquels la Bourgeoisie de Bruxelles a donné son consentement à la garantie des Etats de Brabant.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & en RUSSIE, depuis le mois dernier.

Pologne. Il y a une Lettre circulaire du Roi adressée au Primat & aux Sénateurs du Royaume, dont on voit des copies: elle roule sur les points de délibérations qu'on jugera à propos de mettre sur le tapis à la prochaine Diète générale. Le Primat y a répondu conformément aux intentions de Sa Majesté, en proposant seize articles dont voici la substance.

1. Les Loix établies dans la dernière Diète de Pacification, sous la sage direction du Roi, ayant suffisamment pourvû au repos intérieur de la République, on doit à présent supplier Sa Majesté d'employer ses soins pour mettre le Royaume en bon état de défense, & le pourvoir de tout le nécessaire à cet effet.

2. Il seroit à propos pour l'intérêt du Roi & de la République, de donner en admodiation les revenus publics, selon la coutume ancienne, & conformément au plan du feu Grand Trésorier.

3. Un Règlement est nécessaire par rapport au prix des Monoyes, & particulièrement des Ducats, pour

pour les mettre sur un pied proportionné à celui où ils sont dans les Pays étrangers.

4. Rien ne seroit plus salutaire & plus utile à la République, que de faire exécuter dans les Palatinats & Districts, ce qui a été résolu dans la Diette de 1717. par rapport aux Charges publiques.

5. Il faut établir une Loi somptuaire par rapport aux habillemens, afin d'empêcher qu'on ne fasse venir des Pays étrangers bien des choses inutiles, & éviter par ce moyen que l'argent ne sorte du Royaume.

6. De nécessité l'on doit régler les quartiers d'hiver.

7. Il convient de remédier aux abus qui se sont glissés dans la perception des droits sur les Boissons, qui étoient autrefois destinés à payer l'Armée.

8. On doit délibérer dans la prochaine Diette de quelle maniere on disposera de l'argent qui a été levé dans les Palatinats de Posnanie & de Kalis, & mis en dépôt chez les Jésuites de Posnanie; & comme il convient à la République d'avoir des Ministres dans les Cours étrangères, on pourra employer cet argent à leur entretien.

9. Il faut faire de nouvelles instances pour solliciter le payement de ce qui est dû à la République par le Royaume de Naples.

10. Quant à l'augmentation des Troupes, Sa Majesté est très-humblement suppliée d'expédier des Universaux aux Palatinats, afin qu'ils envoient leurs Députés à la Commission établie pour cet effet, & qui doit s'assembler le 15. de Septembre sous la direction du Primat.

11. On doit être attentif pour que les Subsidés qu'on leve pour le service de la République, soient mieux réglés, conformément à leur institution.

12. La Diette doit pourvoir aux dépenses nécessai-

res pour les Fortifications de Caminiec ; d'autant plus que les Turcs , contre la teneur des Traités, fortifient Choczim.

13. La même chose devra s'observer par rapport aux autres Places fortes du Royaume.

14. On doit aussi mettre en bon état l'Artillerie de la Couronne & celle de Lithuanie.

15. Comme la bonne intelligence est rétablie avec la Cour Imperiale, il seroit à souhaiter qu'on pût effectuer la même chose avec les autres Cours, particulièrement avec celle de Berlin, & regler l'affaire d'Elbing.

16. Rien enfin ne seroit plus agréable à la République, que de voir bientôt Sa Majesté de retour dans son Royaume &c.

II. Ce sont-là les points sur lesquels roulera la prochaine Diette générale des Etats du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie, qui n'est pas encore fixée. On attendra à cet effet l'arrivée du Roi, qui vraisemblablement aura bientôt lieu, puisque la future Reine des deux Siciles sa fille, doit être actuellement partie de Dresde. On ne touche rien dans la Réponse du Primat à la neutralité de la République à l'égard de la guerre de Turquie, ce qui est une preuve qu'elle sera conservée. Les Turcs de leur côté n'oublient rien à cet effet : & pour empêcher qu'on ne conçoive le moindre mécontentement d'eux, ils donnent des marques dans les occurrences du désir sincere qu'ils ont de vivre dans la bonne amitié dont on est convenu de part & d'autre. En voici un trait. Mr. Zaluski envoyé à Bender par le Grand Général de la Couronne, pour y reclamer plusieurs Polonois enlevés par les Tartares sur le Territoire de la République, a d'abord obtenu sa demande, le Seraskier Bacha, à sa réquisition, ayant non-seulement fait remettre en liberté

tous

tous ceux qu'on avoit pû découvrir ; mais ayant aussi défendu, sous de rigoureuses peines, aux Tartares & autres Troupes de passer les limites, & d'y commettre aucun désordre.

III. Les avis de la Frontiere du Royaume concernant les Armées Roffienne & Turque, font, que le rendez-vous de la dernière est à *Bender*: Que le Grand Vizir s'y rendra d'*Andrinople* où il est arrivé sur la fin de Mars: Que les Turcs s'assemblent en grand nombre dans la *Moldavie* & la *Valachie* vers les Frontières de *Transilvanie*: Que le Kan de *Crimée* après son infructueuse expédition contre l'*Ukraine*, s'est rendu à *Bender*, delà dans la *Presqu'Isle* pour y appaiser des troubles excités par le vieux Kan, qui a sçu profiter de son absence: Que plusieurs Vaisseaux de guerre Turcs & Bâtimens de transport sont arrivés à *Bielogrod*, & y ont débarqué des munitions & quelques mille *Arnautes* pour la défense de cette importante Place: Que les Turcs craignans pour cette Ville, aussi bien que pour *Bender* & pour *Chorzim*, font tout-à-la-fois dans ces trois Places les dispositions nécessaires pour une vigoureuse défense: & que l'Armée Moscovite, sous les ordres du Général *Munnich*, a commencé à passer le *Dnieper*, & qu'elle marche sur trois colonnes vers *Oczakow*, d'où elle se portera vers *Bielogrod*, ou repliera sur la droite vers *Bender*, ainsi qu'on l'a déjà avancé dans nos derniers Mémoires.

IV. Le Grand Chancelier de la Couronne, & plusieurs autres Senateurs, & grands Generaux des deux Nations Polonoise & Lithuanienne, sont partis pour *Dresde*, sur une invitation expresse du Roi, pour se trouver au Mariage de la Princesse Royale avec le Roi des deux Siciles. Les Lettres d'invitations de S. M. étoient accompagnées de quelques

autres

autres du Comte de Bruhl, Ministre du Cabinet, qui marquoit à chacun des Seigneurs invités quelle devoit être la suite.

On n'a toujours rien à inserer dans nos Mémoires qui soit fort interessant du Royaume de *Danemarck*, si ce n'est que le Commerce & les Manufactures y fleurissent d'une maniere qu'on n'y sera plus long tems dans la nécessité de tirer du dehors les denrées qu'on en faisoit venir: que celles de soye pouvant à present fournir autant d'étoffes de cette sorte qu'on en aura besoin, S. M. Danoise a revoqué par une Ordonnance du 11. Avril celle par laquelle Elle avoit défendu en 1736. aux personnes sans caractere de s'habiller de soye. Ce qu'on apprend de la Cour de *Stockholm*, c'est que le Traité de Subside qu'on a cru devoit se renouveler avec la Couronne de France, ne l'est pas encore; & qu'un Courier venu de Constantinople a delivré au Roi une Lettre du Grand Vizir, dans laquelle ce premier Ministre de la Porte Ottomane expose les raisons qui ont engagé le Grand Seigneur à la guerre.

R U S S I E.

LE Général Botta, que l'Empereur avoit envoyé à Petersbourg en partie pour y concerter avec les Ministres de la Czarine les opérations de la Campagne, a pris le 4. Avril son Audience de Congé de Sa Majesté, & depuis il est parti pour retourner à Vienne, par Berlin & Dresde: Il est fort satisfait de sa Commission, parce qu'on l'a assuré que l'Armée Russe agira offensivement & avec toute la vigueur possible contre les Infidèles.

La Souveraine lui a fait présent avant son départ d'un Diamant estimé 5000. roubles.

II. Tout est préparé pour agir selon les promesses données à Mr. Botta. Les Troupes sont en marche, & vers la fin d'Avril elles ont dû arriver à *Perevolozna*, où est le rendez-vous general de l'Armée Russe, que l'on compte devoir être cette année plus nombreuse que l'année dernière. Dès qu'elle sera formée le Comte de Munnich doit marcher en droiture vers *Oczakow*, où l'on a envoyé un grand nombre de Bâtimens chargés de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre. Après quelques jours de repos elle marchera, comme on l'assure toujours, vers *Bielogrod*, Ville riche dans la *Bessarabie*, peu fortifiée, mais défendue par un Château assez fort où il y a une Garnison Turque. Elle en formera le Siège, si le passage pour y arriver est praticable, car le Pays qu'il faut traverser est rempli de marais & de défilés. Au cas que l'exécution de ce dessein soit trop difficile, Mr. de Munnich changera de route, & fera défilier l'Armée le long du *Dniester* vers *Bender*, afin d'ouvrir la Campagne par l'attaque de cette Forteresse, ou par une Bataille, si les Turcs venoient à camper sous cette Ville pour en défendre l'approche, comme on le croit. Pendant la marche du Général Munnich vers *Bielogrod*, ou *Bender*, le Général *Lasci* fera une nouvelle invasion dans la *Crimée* pour tenir les *Tartares* en échec, & les empêcher d'envoyer du secours aux Turcs. Dans cette troisième invasion on tâchera de se rendre maître d'une Place forte & de s'y établir. *Domduc-Ombo*, Chef des *Cosaques*, soutiendra l'entreprise par dix mille *Kalmouhs* qu'il enverra à Monsieur *Lasci*, ainsi qu'il l'a promis. C'est là le plan tel qu'il a été dressé à *Petersbourg* des opérations
de

des Princes, &c. Juin 1738. 551

de la Campagne qui doit être actuellement ouverte, & pendant laquelle on se flatte de remporter encore de grands avantages sur les Infidèles.

Ceux que nous avons dit le mois dernier avoir été remportés par Mr. Munnich sur les Tartares, qui avoient tenté une invasion du côté de *Spervankouska*, & de ruiner entr'autres les Salines de cet endroit, sont tels qu'on les a rapportés. Le Velt-Maréchal a depuis mandé en Cour, que les différens Détachemens qu'on avoit faits pour tâcher de couper les Tartares dans leur retraite, les avoient poursuivis avec toute la diligence possible, ayant pris pour cet effet leur route le long de la Riviere de *Samara* depuis son embouchure jusqu'à sa source, sans pouvoir les joindre, le Kan s'étant retiré avec son monde en toute diligence vers la mer d'*Asoph* pour regagner la Crimée, où il n'a pas été possible de le poursuivre, à cause que les Détachemens commençoient à manquer de fourage: Il y a eu néanmoins un grand nombre des siens, qui manquant absolument de vivres, & ayant perdu leurs Chevaux sur la route, sont venus se rendre volontairement à *Oczakow*, où on les a reçus.

III. Le Comte de Volinski, Grand Veneur de la Czarine, & qui a été son premier Ambassadeur Plénipotentiaire au Congrès infructueux de *Nimirow*, a été honoré de l'Emploi de Ministre du Cabinet, en considération des services qu'il a rendus à S. M. Czarienne.

Si l'on doit ajouter foi à un bruit qui est répandu depuis quelques semaines, il y a actuellement un Ministre Extraordinaire à la Cour de France, pour y exécuter une Commission de grande importance; & ce Ministre est le fils du Général Munnich.

IV. La Cour reçoit de tems en tems des Lettres de Perse, qui portent toutes que *Thamas-Kouly-Kan*

Kan est encore occupé au Siège de *Candahar*, dont les Habitans se défendent avec une bravoure nonpareille, faisant de fréquentes sorties qui leur réussissent la plupart, & massacrant tous les prisonniers qu'ils font. Cette défense opiniâtre ne donne pas beaucoup de loisir à *Thamas-Kouly-Kan* de songer à se prêter aux besoins de la Porte Ottomane, supposé que le Traité que son Ministre a conclu à Constantinople eut assuré un secours au grand Seigneur, comme quelques-uns ont voulu le débiter, mais sans fondement, puisqu'il n'y a gueres d'apparence que le même Traité aura été approuvé par l'Usurpateur de la Perse, ainsi qu'on le remarquera au commencement de l'Article suivant.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en TURQUIE, en HONGRIE, & en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **C**onstantinople. Ce qui donne quelque poids à ce qu'on vient d'avancer du Traité signé en cette Ville par un Ambassadeur de *Thamas-Kouly-Kan*; c'est que ce Prince n'a pas entretenu depuis aucune intelligence avec la Porte qui eut fait remarquer que son consentement avoit suivi ce Traité, bien moins sa ratification. La Province de *Candahar*, l'une des principales de la Perse, soulevée contre lui dans le tems qu'il étoit encore aux prises avec les Turcs, l'ayant forcé à tourner subitement les armes de ce côté-là, l'envoi d'un Ministre à Constantinople étoit nécessaire dans une conjoncture si critique pour traiter d'une paix, ou plutôt

plûtôt pour acquiescer à la demande que le Sultan lui en avoit faite plus d'une fois. L'affaire proposée, le Grand Seigneur y souscrivit sans délai, & l'on a rapporté dans son tems les points principaux de ce Traité qui regardoit la secte Musulmane, suspendoit les armes, rendoit la tranquillité aux deux Empires, & secondoit aussi le dessein de Thamas-Kouly Kan de pouvoir s'éloigner de l'Armée Turque, afin de se porter vers le Peuple qui lui refusoit l'obéissance. Mais le tout ainsi établi, a demeuré quelque-tems dans cette situation, & jusqu'à ce que de nouveaux sujets, ou plûtôt des prétextes, ont porté les Perses à faire enfermer l'Ambassadeur Turc qui est à *Ispahan*; comme ce Ministre de Sa Hauteffe est encore actuellement détenu dans son quartier, on en tire la conséquence que nous avons posée, & de plus, que la Porte ne resteroit pas long-tems sans inquiétude de la part de Thamas-Kouly Kan, s'il n'étoit occupé ailleurs: aussi commence-t-on à s'appercevoir qu'elle s'allarme d'une rebellion qu'elle a tâché jusqu'ici de dérober à la connoissance du Peuple. Cette rebellion est arrivée en Asie. La Porte pour l'assoupir y avoit envoyé 30. mille hommes; mais ces 30. mille Turcs ont été défaits par les Rebelles & obligés à se retirer après une perte considérable. Comme le Bacha de Babilone s'est aussi revolté, & refuse de recevoir les ordres de la Porte, le Ministère en prend jalousie, & craint, peut-être avec fondement, qu'il ne soit d'intelligence avec les Perses.

On n'a fait ici ce début, qu'autant que ce qu'on ya remarqué, pourra avoir d'influence dans la guerre présente.

II. Mais la fierté des Turcs n'est point rabaisée, & la jonction de tous les Ministres des Puissances Chrétiennes à Mr. de Villeneuve, Ambassadeur de France,

France, n'a rien produit, comme on l'a avancé dans nos derniers Mémoires, quant à une réponse qui étoit attendue du Grand Vizir, par rapport à la Médiation du Roi Très-Chrétien acceptée par la Porte. On a vû en peu de mots la substance de cette réponse *. Mr. de Villeneuve revenu à la charge sur le sujet de sa Commission, on debite que le Grand Vizir lui a déclaré " que les Turcs vouloient avant
 „ tout tirer vengeance de l'Empereur & de la Cza-
 „ rine, qu'il n'appartenoit point à l'Empereur de
 „ donner des loix; mais bien à lui à en recevoir;
 „ que si cependant Mr. le Cardinal de Fleuri avoit
 „ un projet favorable à proposer de la part de la
 „ Russie, il pouvoit lui adresser ses Lettres sur la
 „ frontiere, où il se trouveroit dans peu à la tête
 „ de l'Armée Ottomane. „

Une déclaration si temeraire de la part du Grand Vizir tiroit son sujet de ce que l'Ambassadeur de France voyant que la Porte travailloit à la conclusion d'un Traité avec le Prince Ragotzi, lui remontra qu'Elle donnoit de gayeté de cœur de nouveaux sujets de mécontentement à la Cour de Vienne.

III. Le Traité en question, & qui fut annoncé le mois passé, contient onze articles, dont les principaux sont " que le Prince Ragotzi sera reconnu
 „ par les Turcs Souverain libre & indépendant de
 „ la Hongrie & de la Transilvanie, avec tous ses
 „ descendans à élire selon les Constitutions de ces
 „ Royaumes : Que toutes les Places qu'on reprendra sur l'Empereur, même celles dont les Turcs
 „ ont été auparavant en possession, lui seront cedées
 „ en pleine propriété : Qu'au cas de guerre, & qu'il
 „ en soit requis, ce Prince sera tenu d'envoyer à la
 „ Porte un secours de cent mille hommes : Que
 „ tous

* Voyez le dernier Journal, page 475.

„ tous les Sujets , & ceux qui seront munis de ses
 „ Lettres Parentes , jouïront du libre exercice de la
 „ Religion Chrétienne dans toute l'étendue de l'Em-
 „ pire Ottoman. „

Le Prince Ragotzi qui est actuellement à *Widdin* , a fait presenter des Copies de ce Traité à tous les Ministres étrangers qui sont à *Constantinople*. Le Comte de Bonneval s'est broüillé avec lui , parce qu'il en a desapprouvé certaines idées , & l'on croit que cette discorde ne sera pas profitable à ce dernier , puisqu'il ne lui a pas été permis de faire la Campagne sous le Bacha de Bosnie , quoique celui-ci l'eut fortement sollicité.

IV. On n'a pas discontinué l'équipement des Navires destinés pour la mer blanche & pour la mer noire. De sorte qu'ils sont presentement en état de mettre à la voile. On a réglé qu'une partie de ceux qui formeront la Flotte qui se rendra dans la dernière de ces mers , ira dans les *Palus Meotides* ; qu'une autre partie sera employée devant *Oczakow* , & la troisième partie sur le Danube. La Flotte pour la mer blanche , ainsi qu'il a été résolu de nouveau , sera la plus nombreuse en Bâtimens , devant être de 300. voiles ; mais ils sont la plupart fort petits , & par conséquent de moindre conséquence qu'on ne l'avoit cru. Les Armées du Grand Seigneur ne seront pas non plus aussi considérables qu'on le debite , ou du moins que le fait entendre. Le Grand Vizir est parti pour *Andrinople* , afin de se rendre à la plus formidable , qui , selon lui , sera de 160. mille combattans. Mais dans le fonds on sçait que la plupart des Ministres du Divan sont portés pour la paix , sans néanmoins oser se déclarer , à cause du peuple qui veut absolument la guerre. Il est certain d'ailleurs qu'on a fait de très-gros préparatifs pour réta-

blic l'Armée qui a été si maltraitée des Russiens, & soutenir la Campagne également contre ceux ci & contre les Impériaux.

H O N G R I E.

I. **A**près toutes les infructueuses tentatives des Turcs sur *Usitza*, on n'auroit pas dû se persuader, qu'ils se seroient présentés une troisième fois devant cette petite Forteresse. Le Bacha de *Zwornick* y revint néanmoins le 12. Mars à la tête de sept à huit mille hommes, & avec quelques piéces de Canon qu'il fit conduire avec des peines incroyables sur des hautens voisins. Par ce moyen il battit la Place avec tant de violence, qu'il ruina au bout de quelques jours la Tour carrée située sur la pointe du Rocher tenant au Donjon, & qui étoit l'ouvrage principal du Fort. Mr. Lesner (on a dit le mois passé Kellner, mais par abus) qui y commandoit, continuoit cependant sa défense vigoureuse, & avoit repoussé les assiégeans dans deux assauts; mais ceux-ci ayant coupé les conduits au moyen desquels la Garnison recevoit l'eau qui lui étoit nécessaire, il se trouva enfin obligé de demander Capitulation. Les Infidèles refuserent d'abord de lui en accorder aucune, & s'y déterminèrent deux heures après sur une déclaration de Mr. Lesner, qu'il mettroit le feu aux poudres, & se feroit sauter en l'air avec toute la Place & son monde, plutôt que de se rendre à discrétion. Ce fut une certaine contenance de ce Commandant après sa déclaration au Bacha de *Zwornick*, qui porta celui-ci à lui accorder une Capitulation proportionnée à sa bravoure. Le Capitaine Lesner sortit de la Place avec les honneurs militaires & deux piéces de Canon. La Garnison a été escortée jusqu'à *Sabatsh*. Ce Siège opiniâtre a coûté près de trois mille hommes aux Infidèles, qui,

Reddition
d'*Usitza*.]

qui, comme on le rapporte, étoient grimés plusieurs fois par des précipices jusques aux creneaux des murailles, d'où ils ont été précipités en bas après avoir perdu les doigts, ou les mains. On a remarqué que douze Rasciens sont passés du côté des Infidèles en sortant de la Place.

II. Depuis la reddition d'*Usizza* aux Turcs, ils se sont présentés en grand nombre devant *Orsova*, comme s'ils vouloient en faire le Siège. Un autre Corps a attaqué un Poste dans le Bannat de *Temeswar*, & obligé les Troupes qui le gardoient à se retirer. On fait encore mention de quelques courtes qu'ils ont faites dans la Serbie où ils ont pillé & brûlé plusieurs habitations. Mais les Impériaux, qui, comme eux, ne sont pas encore entrés en Campagne, leur ont souvent rendu l'échange; un de leurs Détachemens a entr'autres donné sur un gros de Turcs qui battoit l'estrade dans la Serbie, & l'a obligé de prendre la fuite avec une perte de plus de deux cens hommes; on ne met pas ici les particularités de cette rencontre pour ne pas être obligé d'en passer deux autres, dont voici le recit.

Cent-cinquante Turcs passans la *Morava* près de *Sialha* sur la fin d'Avril, pour se rendre à *Cruschowatz*, d'où ils s'étoient détachés pour faire une course, furent attaqués dans des broussailles par 200. Rasciens sous les ordres d'un Capitaine qui les avoit attendus. La décharge des Rasciens fut si heureuse, qu'ils renverserent 45. hommes & 22. Chevaux; & que les 105. restans du parti Turc ayant pris la fuite avec confusion, manquèrent un gué qu'ils avoient passé auparavant, & se précipiterent dans la *Morava*, où ils périrent excepté 20. ou 30. qui gagnerent l'autre bord. Le Capitaine qui les avoit poursuivis jusqu'à la Riviere, fit dans cette occasion sept prisonniers, prit nombre de Chevaux, & reprit tout

le butin que les Infidèles avoient fait dans leur course.

Les Impériaux les ont fait une seconde fois repentir d'un dessein qu'ils avoient formé sur Orsova ou ses environs. L'Officier qui y commande informé qu'un gros Corps de Milices Rasciennes & Bosniaques remontoit le Danube dans des Saïques pour faire leur entreprise, les laissa mettre pied à terre & s'engager dans le Pays. Mais les Infidèles ne furent pas plutôt éloignés de leurs Saïques, qu'il fit couper les cordes qui tenoient les Bâtimens au rivage, & les laissa aller au gré de l'eau. Ensuite il s'approcha de l'ennemi, & l'attaqua avec un succès qui répondit à son attente & au-delà, puisqu'il n'échapa de ce Corps que quatre à cinq cens hommes d'environ trois mille qu'il étoit.

III. Presque tous les partis des Infidèles qui font des courses dans la Servie & dans le Bannat de Temeswar, ne sont composés que de semblables Milices; & l'on n'a point par conséquent toute la difficulté du monde de les dissiper, lorsqu'on est informé de leur approche. Quant à leurs Troupes réglées on ne croit pas qu'elles seront en état de se mettre en Campagne avant les Impériaux qui se préparent à l'ouvrir plutôt que la résolution n'en avoit été prise; car ils sont pour la plupart déjà affaiblis, & à leur rendez-vous. Le Général Wallisy étoit attendu avant la mi-Mai, étant parti le 30 Avril de Vienne pour s'y rendre, & prendre le Commandement de l'Armée conformément aux ordres du Conseil de guerre, en attendant l'arrivée du Grand Duc de Toscane.

Voici la liste des Troupes qui la formeront, & les endroits où ces Troupes sont rassemblées.

INFANTERIE.

A SEMLIN. Deux Bataillons & deux Compagnies de

des Princes, &c. Juin 1738. 559

de Grenadiers de chacun des Regimens suivans: *Charles Lorraine, Thungen, Wolffembuttel, Plat, Maximilien de Hesse, Reitzenstein, Molck, Welfeck, Seckendorff, Marulli, Kollowrath, Königsegg, Feune-Daun.*

A VIPALANCKA. Deux Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers de *Heister, Goldin, Schmettau, Maximilien Stahrenberg, Schulenburg, François Lorraine, Onelli, Broune, Grune, Bayreuth, & un Bataillon de Welfeck.*

EN SERVIE. Un Bataillon de *François Lorraine, Max. Stahrenberg, Königsegg, Schmettau, Thungen, Goldin, Broune, Schulenburg, Seckendorff, Marulli, Kollowrath, Wolffembuttel.*

EN CROATIE. Un Bataillon de *Molck, un de Feune Daun.*

DANS le BANNAT. Un Bataillon de *Grune, Bayreuth, Onelli, Heister.*

EN ESCLAVONIE. Le Régiment entier de *Wirttemberg-Neustatt*; le Régiment de *Spleni* entier; un Bataillon de chacun des suivans: *Wolffembuttel, Plat, Max. de Hesse, Reitzenstein, Charles Lorraine.*

On ne comprend pas dans cette liste de l'Infanterie, les Régimens qui sont en marche actuellement des Pays-Bas-Autrichiens, de Fribourg & de Brisack, ni le corps d'Armée qui est dans la Transilvanie, non plus que les Troupes Saxonnnes qui feront aussi la Campagne, & ce qui montera la Flotille, pour laquelle on attend des Matelots engagés à Hambourg.

CAVALERIE.

A SEMLIN. Les Regimens du *Prince Eugene, de Philippi, Kevenhuller, Jörger, Ferdinand Baviere, Lichtenstein, Louis Wirtemberg, Diemar, Hamilton, Jean Palfi, Carassa, Vieux Desoffi.*

A PASSOWA. Ceux de *Bathiani*, d'*Althan*, *Charles Palsi*, *Lubomirski*, *Hohenems*, *Sehr*, *Hohenzollern*, *Caroli*, *St. Ignon*, *Lanthievi*.

En CROATIE. Les Regimens de *Czacky*, *Oulone*, *Wirtemberg-Neußatt*, *Spleni*.

Les Troupes assemblées dans l'*Esclavonie* campent de maniere qu'elles peuvent joindre en peu de jours celles qui sont en *Croatie*. Les précautions ont été prises pour s'opposer, en cas de besoin, au *Bacha* de *Bosnie* qui fait de grands préparatifs de guerre dans son Gouvernement.

IV. Les Habitans de la *Servie* & du *Bannat de Temeswar* sont extrêmement sur leurs gardes, pour les courses qu'ils ont essuyées de la part de l'ennemi; d'ailleurs il leur a été ordonné de se tenir en telle posture, & d'envoyer dans les Places fortes les bestiaux dont ils comptent se défaire pendant la Campagne. Ces mesures que les circonstances demandent ne sont pas seules, Mr. le Comte de *Neipperg* en a pris encore d'autres & en prend tous les jours de très-prudentes, quant à *Belgrade* & le *Bannat*, qui sont toutes fort goûtées de la Cour. On espere de prévenir par là une invasion du Prince *Ragotzi* dans ce *Bannat*, qu'il veut faire, dit-on, avec quelques milliers de *Turcs* qu'il demande au *Bacha* de *Widdin*. On compte du moins de la faire échouer, comme le Prince de *Lobkowitz*, qui commande les Troupes Imperiales en *Transilvanie*, a fait échouer par ses bonnes dispositions une petite entreprise de ce *Rebelle*, qu'on apprend qu'il avoit déjà tentée sur cette Principauté.

V. Quoique les *Venitiens* se soient rabatus sur des précautions extraordinaires au sujet de la maladie contagieuse, qui doit, selon eux, regner dans ce Pays; les passages ne sont pas fermés d'une Province

à l'autre, & le mal qui les a allarmé ne paroît pas de la nature qu'on l'a débité à l'article de leur République, puisque celles qui ont régné à Temeswar n'ont pas été jugées telles: Que d'ailleurs, quelles qu'elles ayent été, elles y ont presque entièrement cessé; que le bruit qui s'est répandu, & selon lequel nous avons fait mention que la maladie contagieuse avoit attaqué la garnison, est entièrement faux.

A L L E M A G N E.

I. **V**ienne. C'est sur les avis du mouvement des Turcs, & sur la nouvelle que le Prince Ragotzi assembloit une Armée pour faire une invasion dans la Transilvanie, que la Cour a expédié les ordres d'assembler incessamment les forces de l'Empereur en Hongrie; qu'elle fait hâter la marche aux Régimens qui sont en chemin pour s'y rendre, & que l'on a envoyé depuis peu toutes sortes de provisions & attirails de guerre par le Danube à Belgrade, outre ce qu'on y avoit envoyé jusqu'alors. Quand ces forces de S. M. seront assemblées pour ouvrir la Campagne, on publiera à la tête des Armées & dans les principaux endroits de la frontière, un Manifeste de l'Empereur contre le Prince Ragotzi, qui porte en substance " que Joseph Ra-

„ gotzi, contre la fidélité qu'il doit à l'Empereur
„ en qualité de Sujet né de S. M. Imp. s'étant rendu
„ dans les Provinces Ottomanes, & mis sous la
„ protection de la Porte; qu'ayant conclu un Traité
„ avec le Grand Seigneur, publié un Manifeste
„ séditieux, dans lequel il se donne les titres de
„ Prince de Transilvanie, Duc d'Hongrie, &c. pour
„ envahir à la tête d'une Armée ennemie les États
„ Héritaires de l'Empereur; & qu'ayant encouru
„ par ces démarches la punition due aux Criminels
„ de Leze-Majesté; il est déclaré rebelle & coupable
„ de toute trahison, & comme tel digne de
mort,

Tête du
Prince Ra-
gotzi à
prix.

„ mort. Qu'en consequence S. M. Imp. permet à qui
 „ que ce soit, même à ses Domestiques, de le tuer,
 „ sans craindre aucune recherche à ce sujet, & pro-
 „ met une recompense de dix mille florins à quicon-
 „ que le livrera vif, & une de six mille à quicon-
 „ que le livrera mort, ou justifiera l'avoir tué. „

Par ce Manifeste qui fut publié le 2. Mai à Vienne dans les lieux accoutumés, l'Empereur défend à tous les Sujets d'entretenir aucune correspondance avec le Rebelle Ragotzi, ou ses adhérens, sous peine d'être traités comme perturbateurs du repos public; & ordonne à tous ceux qui pourront avoir des Manifestes & autres papiers émanés de la part dudit Ragotzi, de les remettre aux Magistrats des Lieux où ils se trouvent.

II. Comme on touche à l'ouverture de la Campagne, tous les Généraux qui doivent y commander, sont partis de Vienne pour la Hongrie, & l'on comptoit au commencement de Juin que le Grand Duc de Tolcane ne tarderoit pas à les suivre, avec le Sérénissime Prince Charles son frere, leurs équipages de Campagne y étant déjà arrivés. On a été jusqu'à présent à regler les opérations de cette Campagne, dont on a tout sujet de se promettre plus de succès que de la dernière. Les Conférences des Généraux qui ont été fort fréquentes chez S. A. R. n'ont roulé que là-dessus. Le Comte de Wallis a été de toutes celles qu'on a tenues depuis son retour de Croatie jusqu'au 30. Avril qu'il est parti pour aller commander l'Armée, en attendant l'arrivée de S. A. R. & du Comte de Königsegg, Président du Conseil de guerre, qui la précédera de quelques jours dans son départ. Il n'y a pas d'apparence ainsi que le Général Palfi accompagnera S. A. R.

III. Il est encore incertain si le Prince de Saxe-Hildbourghausen commandera cette année, la pen-
 sée

des Princes, &c. Juin 1738. 563

ſſe commune eſt cependant qu'il y a un autre Général qui eſt déjà nommé à ſa place. Ce Prince arriva le 12. Avril à Vienne, venant de ſon Gouvernement de *Comorre*, & alla ſur le champ à la Cour où on lui fit un accueil diſtingué. Le lendemain on ſçut qu'il étoit venu pour épouſer la Comteſſe Victoire de Soiffons, Princeſſe de Savoye, & héritière du feu Prince Eugene. Ce Mariage qui a été long-tems ſur le tapis, quoique le public l'eût ignoré, fut beni le 17. à la belle Seigneurie de Hoff appartenante à la Princeſſe, par le Comte d'Attimis, Evêque de Levant en Carniole & Official de Paſſau, en preſence du Grand Duc de Toſcane, & du Prince Charles de Lorraine, qui s'y étoient tendus, du Comte de Philippi, du Général Diemar, & de pluſieurs autres perſonnes de diſtinction. La Compagnie fut à midi de 19. perſonnes & de 21. à ſouper. Le Prince avoit le haut bout, ayant à ſa droite la première Dame de la Princeſſe, & à ſa gauche le Général Philippi. La Princeſſe ſon Epouſe étoit à l'autre bout entre le Grand Duc de Toſcane & le Prince Charles. Le 23. l'illuſtre couple revint à Vienne, & alla deſcendre au Palais du feu Prince Eugene, qu'on appelle à preſent le Palais d'Hildbourghauſen: Les preſens en bijoux & en argent que la Princeſſe a faits au Prince ſon Epoux montent à plus de 150. mille florins. Elle lui donne outre cela par ſon Contrat de Mariage 300. mille florins, le Palais du feu Prince Eugene à Vienne, & qui eſt celui qu'il occupe à preſent, la magnifique Seigneurie de Hoff ſituée en Hongrie, & de plus, divers autres avantages, ſoit qu'il lui ſurvive ou non.

IV. Le Comte Gondacre d'Althan donna le 7. du même mois la démiſſion de ſa Charge de Grand Ecuyer de l'Empereur, & le 9. le Comte François de

Mariage du Prince de Saxe Hildbourghauſen.

de Stahrenberg, fils unique du Comte Gondacte de Stahrenberg, Ministre de Conference, fut installé à sa place. L'Emploi de Grand Ecuyer de la Grande Duchesse de Toscane qu'avoit le Comte François de Stahrenberg a été conféré par l'Empereur au Comte de Herberstein qui a ci-devant rempli l'Ambassade de Suede.

Le 20. Sa Maj. Imp. fit dans l'Eglise de P. P. Augustins déchauffés la cérémonie de donner le Chapeau rouge au Cardinal de Lamberg en présence de toute la Cour. Elle a depuis donné au Comte Philippe de Kinski l'importante Charge de Chancelier du Roi de Boheme, vacante par la mort du Comte de Kollowrath. Mr. de Kinski avoit auparavant celle de Chancelier du Royaume de Boheme, pour laquelle il y a actuellement plusieurs aspirans. L'Empereur a aussi conféré le Regiment de Stein au Général Bellichingen, & celui de Hamilton au Général Bernes.

Le Baron de St. Ignon, Général Major, a été élevé au rang de Lieutenant - Général, & les Colonels Lentulus & Philippi ont été déclarés Généraux - Majors, aussi bien que le Comte Regnant de Manderscheid-Blanckenheim, Colonel d'un Régiment de Dragons au service de l'Electeur Palatin.

Le Prince de Hohenzollern a été substitué par le Grand Duc de Toscane pour commander dans l'Empire, en qualité de premier Velt-Maréchal, pendant son absence.

V. La Cour Impériale est à *Luxembourg* depuis le 25. Avril pour y prendre les divertissemens de la saison. Le jour précédent il y eut à Vienne une grande Procession par ordre de l'Empereur, pour obtenir de Dieu qu'il accorde sa bénédiction sur les armes de S. M. contre les Infidèles. Cet acte de devotion fut accompagné de toutes les marques de la piété héréditaire dans l'auguste Maison. L'Empereur

teur suivit la Procession à pied: L'Imperatrice qui ne put faire de même à cause d'une légère indisposition, étoit en Carrosse. Les Archiduchesses Marie-Magdelaine & Marie Anne suivoient aussi en Carrosse, parce que l'Impératrice n'alloit pas à pied, & la grande Duchesse étoit en chaise à Porteurs, à cause de sa grossesse.

VI. Ensuite d'un ordre de la Cour on a fait réparer dans tous les Etats Héritaires les chemins par où la Reine des deux Siciles a dû passer, & le Comte de Saurau, Capitaine de la Carinthie, est allé à *Laybach* disposer toute chose pour la réception de cette Princesse. Elle doit avoir eu à *St. Polten* une entrevûe avec l'Impératrice Amelie, où S. M. s'étoit renduë le 20. May avec un présent de trois habits superbes & d'un carcan de brillants estimé 60. mille florins.

VII. Depuis les interrogatoires dont on a fait mention, le Comte de Seckendoiff en a subi encore d'autres, & jusqu'à un quinzième qui fut le dernier. On veut à présent qu'il ait répondu solidement à la plupart des griefs sur lesquels il a été interrogé, cependant on n'a pû terminer son affaire avant le départ de la Cour pour Laxembourg, comme S. M. Imp. le souhaitoit. Mais le rapport du tout ayant été fait à ce Monarque, peut-être verra-t-on dans peu quelle sera l'issuë de ce fameux Procès.

On n'agit pas avec beaucoup plus de vitesse dans celui de deux autres Généraux accusés de quelque manquement. Quant à l'affaire du Colonel *Salhausen*, on assure qu'elle a pris un assez bon train; que, selon le rapport de ses Commissaires, il n'a pas pris la fuite ni abandonné son monde à *Crajeva* où il commandoit; mais qu'il étoit auprès de la Cavalerie lorsque l'Infanterie a plié; & qu'il

n'a pas manqué dans les dispositions qu'il a faites. Voilà tout ce qu'on juge convenable d'avancer sur le compte de ces Messieurs en attendant le mois prochain.

VIII. Mr. de Knorr, Conseiller actuel du Conseil Aulique de l'Empire, abjura publiquement le 24. Avril à Vienne la Religion Protestante qu'il avoit suivie jusques là avec beaucoup de zèle. Il fit cette abjuration, & ensuite profession de la Religion Catholique, dans la Chapelle Imperiale de la Maison Professe des Jesuites, entre les mains du Pere Kecher : Le même jour il fut felicité sur sa conversion par plus de 200. personnes de distinction qui s'étoient renduës chez Mr. de Battenstein, Conseiller Privé d'Autriche & Secetaire d'Etat & de Conference, où il avoit diné.

Comme la place qui nous reste n'est pas fort étenduë, nous renvoyons au Journal du mois prochain la cérémonie du Mariage de la Princesse Royale de Pologne & Electorale de Saxe, que le Roi son Pere a épousée au nom du Roi des deux Siciles. On fera mention en même-tems de tout ce qui a précédé & suivi ce jour pompeux.

ARTICLE VII.

Contenant la Naissance, les Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. Madame la Margrave de Brandebourg Schwed accoucha d'un Prince le 22. du mois d'Avril.

II. *Mariages.* Le Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Général des Dragons de France, épouse en secondes nôces Mlle. d'Egmond, fille du Comte de

ce nom : Et le Prince aîné de Modene épouse aussi la Princesse Cibo, nièce du Cardinal Cibo.

III. *Morts.* Le 8. Avril mourut dans son Diocèse Messire Charles Joachim Colbert de Croissy, Evêque de Montpellier, & Abbé de l'Abbaye de Froidmont : Ce Prélat mort Appellant & Réappellant de la Bulle *Unigenitus*, étoit âgé de 71. ans. Il a donné son Bien aux pauvres, & pour le pouvoir faire plus librement, il l'avoit changé de nature, que le Mobilier montoit à six cens mille livres non compris la Bibliothèque estimée 150. mille livres, qu'il a laissée à Mr. de Torcy son frere, à condition qu'il donnera 60000. à l'Hôpital de Montpellier.

Mr. le Comte de Kollowrath Grand Chancelier de Boheme, mourut le 21. à Vienne.

Messire Jacques le Coustelier, Marquis de St. Pater, Lieutenant Général des Armées de France &c. Gouverneur de Scelestad, a payé le même tribut.

La mort a encore enlevé sur la fin d'Avril & le commencement de Mai, le Prince fils aîné du Prince Ferdinand de Baviere âgé de 18. ans : Le Duc d'Urzel & d'Hocbocke Gouverneur du Comté de Namur : Le Duc de Roquelaure, Doyen des Marechaux de France, & le Prince Charles - Guillaume de Baaden-Dourlach. Ce dernier est mort le 12. Mai.

Addition à l'Article de Lorraine.

LA Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine Sœur Cadette de S. A. R. le Grand Duc de Toscane, ayant été élue Abbessé de l'Abbaye de Remiremont. Monsieur le Marquis de la Galiziete, Chancelier de Lorraine, s'est rendu à cette Abbaye, & y prononça le 10. May aux Dames de cet illustre Chapitre, un Discours qui merite

pour

pour sa beauté d'être présenté au public, En voici la teneur.

MESDAMES, Vous venez d'entendre par la lecture des Lettres du Roi, quel est l'objet de de notre Commission. Il n'en peut être pour vous de plus glorieuse ni de plus satisfaisante, puisqu'Elle nous constitue l'organe de S. M. pour vous expliquer ses intentions sur le sujet important qui vous rassemble aujourd'hui, & en même tems pour vous renouveler les assurances qu'Elle vous a déjà donnés de son affection paternelle, de sa protection Royale, & du désir ardent qu'Elle a de contribuer de toute sa puissance à maintenir la splendeur d'un Chapitre plus distingué par les vertus que par les Titres relevés des membres qui le composent.

L'illustre Chef dont la perte récente vous est si sensible, mettoit sa gloire & son application à en soutenir la dignité par l'austère observance des regles dont Elle donnoit elle-même l'exemple édifiant; & cette severité temperée par la douceur de ses mœurs, par un accueil prévenant, par des marques continuelles de tendresse, avoit fait naître dans vos cœurs cette union de respect & d'amour pour sa personne, qui sont la source de vos regrets.

Une grande Princesse étoit destinée à réparer cette perte. Son caractère au-dessus de tous les éloges, vous promettoit un Gouvernement doux, tranquille, glorieux. La Providence vous l'a enlevée pour la faire monter sur le Trône. Mais cette même Providence qui veille sans cesse au bonheur de cet illustre College, vous présente aujourd'hui une autre Princesse du même Sang, élevée aussi par les soins assidus d'une Mere auguste, dont les hautes vertus, dont les qualitez vraiment Royales relevent encore l'éclat de la Naissance.

Vous

des Princes, &c. Juin 1738. 569

Vous avez repondu avec empressement au désir qu'Elle a fait paroître d'être admise parmi vous : Vous l'y avez reçue avec la distinction due à une Princesse née sur le Trône. Cette grandeur d'ame, cet air de dignité mêlé de douceur, qui bien plus que tous les autres avantages dont la nature l'a si libéralement partagée, lui soumettant tous les cœurs, nous annoncent d'avance qu'Elle va bientôt enlever vos suffrages.

Ce sont les vœux du Roi, qui dans cette occasion fait éclater ses sentimens pour cette illustre Princesse, avec d'autant plus de satisfaction, que Sa Majesté se propose, en déterminant votre choix en faveur d'un Sujet si digne par lui-même de l'obtenir, d'assurer votre gloire & votre félicité.

On a fait mention à l'Article d'Hollande du présent mois des Mémoires présentés aux Etats Généraux par les Ministres d'Angleterre & d'Espagne au sujet des démêles de ces deux Couronnes dans l'affaire des déprédations ; l'un, afin de porter L. H. P. à seconder en cela les vûes de S. M. Brit. & l'autre beaucoup plus étendu tendant en partie à les en détourner. Ces deux piéces n'ayant pû trouver place dans ce Journal, on les donnera le mois prochain, aussi bien que la substance d'un Code de la Médiation offerte & acceptée par la République de Geneve pour sa paix intérieure.

F I N.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suar Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vr. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.